

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – Une Foi

REGION DE SEDHIOU

DEPARTEMENT DE BOUNKILING

Plan de Développement Communal (PDC) de Boukiling

Rapport Final

Réalisé par le Groupe OCC SARL

Avec l'Appui Financier du PAPSEN

Octobre 2018

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
I.CONTEXTE	7
II. OBJECTIFS DU PDC	8
2.1 OBJECTIF GLOBAL.....	8
2.1.1. <i>Les Objectifs spécifiques</i>	8
III.APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
3.1.LA DEMARCHE METHODOLOGIE	9
3.1.1.PHASE I : PREPARATION ET LANCEMENT DE LA MISSION :	9
3.1.2. PHASE II : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE.....	9
3.1.3.PHASE III : ELABORATION DU PDC.....	9
3.1.4. PHASE IV : PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	9
4.1. PROFIL HISTORIQUE LOCALISATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	10
4.2 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES	11
4.3 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	12
4.3.1. <i>Sols et relief</i>	12
4.3.2. <i>FAUNE ET FLORE</i>	12
4.3.3 <i>CLIMAT</i>	12
4.3.3.1. LES TEMPERATURES	13
4.3.3.2. LES VENTS	13
4.3.3.3. LA PLUVIOMETRIE	13
DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC	15
5.1. PROFIL SOCIAL	15
5.1.1. <i>EDUCATION</i>	15
5.1.1.1. PRESCOLAIRE	15
5.1.1.3. MOYEN SECONDAIRE	15
5.1.2. <i>SANTE ET PROTECTION SOCIALE</i>	16
5.1.2.1. SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	16
5.1.2.1.1. SANTE DE LA MERE.....	16
5.1.2.1.3.SANTE DE L'ADOLESCENT	17
5.1.2.3. LA MUTUELLE DE SANTE	18
5.1.2.4. PROTECTION SOCIALE	18
5.1.2.4.1. PROTECTION DE L'ENFANCE	18
5.1.2.4.2. PROTECTION DE PERSONNES VIVANTES AVEC HANDICAPS.....	18
5.1.2.4.3 PROTECTION DES FEMMES.....	19
5.1.2.4.4. PROTECTION CIVILE ET PUBLIQUE	19
5.1.3 <i>HYDRAULIQUE</i>	19
5.1.4. <i>ASSAINISSEMENT</i>	20
5.1.5 <i>URBANISME ET HABITAT</i>	21
5.1.6. <i>SPORTS, CULTURE ET TOURISME</i>	22
5.2.SECTEURS PRODUCTIFS.....	23
5.2.1 <i>AGRICULTURE</i>	23
5.2.2. <i>LE MARAICHAGE</i>	25
5.2.3. <i>ELEVAGE</i>	26
5.2.4. <i>COMMERCE</i>	27
5.2.5 <i>ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	28
5.2.6. <i>Problématique de la sécurité alimentaire</i>	29
5.3. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION.....	31
5.3.1. <i>ENERGIE</i>	31
5.3.2 <i>TIC et services financiers</i>	31
5.3.3 <i>Désenclavement et transport les TIC</i>	32
5.3.4. <i>Diagnostic de l'économie locale de la commune</i>	32

5.4.1. Profil des élus et dimension genre.....	33
5.4.2. LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE TERRITORIALE:.....	33
5.4.3 La gouvernance locale et la participation citoyenne.....	35
5.4.4. GOUVERNANCE BUDGETAIRE: ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE.....	36
SIXIEME PARTIE: ANALYSE PROSPECTIVE, ET PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	38
6.1 ANALYSE PROSPECTIVE : VERS UNE METROPOLE A L'ÉCHELLE DE LA SOUS-REGION	38
6.1.2. LES DEFIS ET ENJEUX.....	39
6.1.3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	39
6.1.3.1 Gestion durable de l'environnement et la restauration des écosystèmes.....	40
6.1.3.2 Maîtrise de l'urbanisation et amélioration de la gouvernance.....	40
6.1.3.3 Amélioration du cadre de vie des populations,	40
6.1.3.4 Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et du réseau de transport.....	40
6.1.3.5 Renforcement du tissu économique	41
6.2 PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	41
6.2.1 Schéma d'articulation du PDC de BOUNKILING au PSE et aux ODD.....	42
6.2.2 Programmes par axe de développement.....	44
AXE 1 : PROMOTION DES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE.....	44
AXE 2 : OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE DURABLE	45
AXE 3 : GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE.....	47
4.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	54
4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre.....	54
4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage.....	55
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre	55
4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	56
Le Conseil Municipal.....	56
Les Agences et Services Techniques Déconcentrés.....	56
Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)	57
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	57
4.3.4. Instruments de mise en œuvre.....	58
4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement.....	58
4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation	58
4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC.....	58
4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information	58
4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC.....	58
4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre.....	58
4.3.5. Le Financement du PDC.....	59
4.3.5.1. Évaluation des coûts.....	59
4.3.5.2. Les Sources de financement.....	59
● Le code de l'environnement	59
● Le code forestier	59

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte 1: localisation de la commune de Bounkiling dans le Département 10

Liste des figures

Figure 1 : projection de la population de bounkiling.....	11
Figure 2 : Evolution de pluviométrie de 2005 à 2017	13
Figure 3 : Evolution du nombre de jour de pluie	13
Figure 4 : Evolution de la production de mil	24
Figure 5 : Evolution de la production de sorgho.....	24
Figure 6 : Evolution de la production de maïs	24
Figure 7 : Evolution de la production de riz.....	24
Figure 8 : Evolution de la production d'arachide	24
Figure 9 : Evolution de la production de coton	24
Figure 10 : Evolution de la production de manioc	24
Figure 11 : Evolution de la production sésame	24
Figure 12 : Répartition du PIP par AXE.....	53
Figure 13 : Evolution du PAI par année	53

Liste des tableaux

Tableau 1 : projection de la population de bounkiling	11
Tableau 2 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution.....	15
Tableau 3 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de la santé	18
Tableau 4 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'hydraulique.....	20
Tableau 5 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'assainissement	21
Tableau 6 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'urbanisme et de l'habitat ..	22
Tableau 7 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du sport, culture et tourisme	23
Tableau 8 : Répartition des superficies agricoles moyennes 2009-12 - et population rurale 2012 ..	25
Tableau 9 : Tableau 10 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'agriculture	26
Tableau 11 : Tableau 12 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'élevage ..	27
Tableau 13 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du Commerce.....	28
Tableau 14 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du changement climatique	29
Tableau 15 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de la sécurité alimentaire ..	30
Tableau 16 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'énergie	31
Tableau 17 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de la micro finance	32
Tableau 18 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du transport	32
Tableau 19 : analyse de l'évolution budgétaire des trois dernières années	36
Tableau 20 : Synthèse des Atouts et contrainte de la gouvernance institutionnelle	37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ARD	Agence Régionale De Développement
ASC	Agent De Santé Communautaire
ASC	Association Sportive Et Culturelle
ASUFOR	Association Des Usagers Du Forage
BCI	Budget Consolidé De L'investissement
BDPF	Brigade Départemental Des Puits Et Forages
BRPF	Brigade Régionale Des Puits Et Forages
CADL	Centre D'appui Au Développement Local
CAR	Conseiller Agricole Rural
CCIS	Chambre De Commerce Et D'industrie De Sédhiou
CDEPS	Centre Départemental D'éducation Populaire Et Sportive
CDTP	Case Des Tous Petits
CEM	Collège D'enseignement Moyen
CL	Collectivités Locales
CMS	Chambre Des Métiers De Sedhiou
CMS	Crédit Mutuel Du Sénégal
CP	Conseillé Pédagogique
CPE	Commission De Planification Elargie
CPN	Consultation Prénatale
CPN	Consultation Prénatale
CPON	Consultation Post Natale
DAHIRA	Regroupement Confessionnel De Personne Pour L'éducation Islamique
DRDR	Direction Régionale Du Développement Rural
DRID	Direction Régionale Des Impôts Et Domaines
DSS	District Sanitaire De Sedhiou
DSRP	Document Stratégique De Réduction De La Pauvreté
FDD	Fonds De Dotation
FECL	Fonds D'équipement Des Collectivités Locales
FGPF	Fédération Des Groupements De Promotion Féminine
FUNRAISING	Recherche De Partenaires Et De Moyens Techniques Et Financiers
GIE	Groupement D'intérêt Economique
GPF	Groupement De Promotion Féminine
IA	Inspection D'académie
ICP	Infirmier Chef De Poste
IEF	Inspection De L'éducation et de la Formation
IEC/CC	Information Education Communication Pour Un Changement De Comportement
IMF	Institution De Micro Finance
IRSV/IDSV	Inspection Régionale/Départementale Des Services Vétérinaires
OCB	Organisation Communautaire De Base
OD	Objectif De Développement
OMD	Objectif Du Millénaire Pour Le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ORANGE	1 ^{er} Opérateur De La Téléphonie Mobile Au Sénégal
PAI	Plan Annuel D'investissement
PEV	Programme Elargi De Vaccination
PF	Planification Familiale
PIA	Programme D'insémination Artificielle
PIC	Plan D'investissement Communal
PIL	Plan D'investissement Local
PLC	Plan Local De Communication
PLF	Plan Local De Formation
PAPSEN	Programme d'appui à la Production au Sénégal
PM	Pour Mémoire
PMIA	Projet De Modernisation Et D'intensification Agricole
PNDL	Programme National De Développement Local
PTME	Programme De Transmission Mère A Enfant
SEF	Service Des Eaux Et Forêts
SFD	Services Financiers Décentralisés
SONATEL	Société Nationale Des Télécommunications
SRAT	Service Régional De L'aménagement Du Territoire
SRH	Service Régional De L'hydraulique
STDE	Service Techniques Déconcentré De l'Etat
TIGO	2 ^{ème} Opérateur De La Téléphonie Mobile Au Sénégal

VIH/SIDA Virus De L'immunodéficience Humaine / Syndrome De L'immunodéficience Acquise
VISIONMONDIALE ONG Internationale Chrétienne Spécialisé Dans L'enfance Et Le Parrainage

I. CONTEXTE

L'Etat du Sénégal a entamé depuis longtemps une politique de décentralisation. Ce processus, qui s'est poursuivi en 1972 avec la création des premières communautés rurales (CR), a connu un tournant décisif en mars 1996 avec le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales et 2013 avec l'acte 3 de la décentralisation. Depuis lors, celles-ci sont devenues les principales responsables du développement de leur territoire..

Conformément à **Article 315** de la Loi n° 2013-10 portant Code général des Collectivités locales,- La commune a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser ses plans de développement. Elle peut engager des actions complémentaires à celles de l'Etat et des autres collectivités locales dans les domaines et les conditions fixées par la loi.

L'élaboration du PDC intervient surtout dans un contexte marqué par la mise en œuvre,

- D'une nouvelle stratégie de développement économique, social et environnemental, décrites sous l'appellation « *Plan Sénégal Emergent* » (PSE) dont l'ambition est « *un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit* »,
- D'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) consistant en un **processus** de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, du niveau national au niveau local, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

Dans ce nouveau contexte, avec la coopération italienne, la commune de Bounkiling, en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou se propose d'actualiser son PDC qui se justifie donc triplement:

- Par le besoin de construire une vision consensuelle de son projet de développement économique, social et environnemental, en conformité avec le cadre institutionnel nouveau décrit par l'Acte III et en articulation avec les grandes orientations définies par l'Etat dans la SNDD et le PSE;
- Par la nécessité de se doter d'un outil de planification prospective de l'espace, articulé aux grandes options d'aménagement du territoire portées par le SRAT de Sédhiou, conformément à l'article 317 du CGCL.
- Enfin, par le souhait, d'anticiper les défis socioéconomiques, environnementaux et spatiaux que posera l'exploitation des ressources à l'échelle communale.

Le PDC, projet collectif pour l'ensemble des acteurs de la commune est sans doute une occasion de formaliser les leçons apprises des nombreuses expériences capitalisées dans la longue marche vers le développement territorial harmonieux. Il offre également l'occasion d'une réflexion prospective et constitue de ce fait, un pas important dans l'effort de rationalisation et de mise en cohérence des initiatives de développement en général, et de rationalisation des ressources naturelles en particulier.

Pour mieux harmoniser les processus, méthodologies, outils et contenus dans l'élaboration des Plans de Développement Communaux de l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARD) dans sa mission d'appui- conseil et technique aux collectivités locales a réussi à mettre autour d'une table tous les acteurs du développement de la région de Sédhiou aux fins

de parvenir à concevoir un guide méthodologique consensuel d'élaboration de PDC. Ce Guide produit à l'intention des services techniques locaux, des opérateurs privés, des ONG, des projets, des Collectivités Locales et des représentants de l'Etat a le mérite de produire une approche, un canevas et un inventaire des outils et démarches aptes à assurer la réalisation de documents fiables et facilement appropriables par les populations et leurs représentations Locales.

Mieux, et dans cette même dynamique d'optimisation de l'opérationnalité des plans développement, le Programme National de Développement Local (**PNDL**), en collaboration avec les ARD, a initié et produit d'importantes mesures communes tendant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence des méthodes et processus d'élaboration de documents. Ces mesures ont été déclinées en termes de prise en charge d'au moins huit dimensions dites transversales dans les processus de qualification et planification durable du développement local. Il s'agit de l'intégration des dimensions, économie locale et planification, environnement et GRN, GENRE, et Enfance, Energie, Gestion des risques et catastrophes, prévention et gestion des conflits, aménagement du territoire, et, intercommunalité. Ainsi donc, la réalisation du présent plan de développement communal de la Commune de Bounkiling avec le concours financier de la coopération italienne à travers le PAPSEN obéit à ces exigences et consacre l'entière responsabilité de la Commune dans toutes les phases de mise en place du PDC, c'est-à-dire de l'élaboration au processus de Suivi Evaluation.

II. OBJECTIFS DU PDC

2.1 Objectif Global

L'objectif global de l'élaboration du PDC est de disposer d'un document cadre de référence de programmation et de mise en œuvre des options locales de développement pour la période 2018-2022.

2.1.1. Les Objectifs spécifiques

L'objet global du Plan est d'établir une vision d'ensemble du devenir de la de la commune de Bounkiling et de concevoir les priorités stratégiques ainsi que les options d'aménagement et de développement les plus pertinentes face aux grands enjeux économiques et démographiques. Ces stratégies s'inscriront dans une logique de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, de la stratégie nationale de développement durable et du SRAT de Sedhiou

De façon spécifique il s'agit de :

- Doter la ville d'un outil de référence qui définit et oriente sa contribution à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent ;
- Identifier les atouts, les opportunités, les difficultés et les contraintes de la commune;
- dégager une vision adossée à des hypothèses de développement pertinentes sensible au genre;
- Dégager les axes de développement prioritaires et définir des objectifs stratégiques (spécifiques aux hommes et aux femmes), réalistes et des résultats attendus à court et moyen termes ;
- Identifier les actions prioritaires et les traduire en projets opérationnels prenant en compte les orientations des politiques sectorielles et leur programmation (notamment les ODD).
- Identifier les mécanismes de suivi évaluation sensibles au genre à travers des indicateurs précis

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.1. La démarche méthodologie

Le processus est piloté par un comité composé de l'Agence régionale de Développement (ARD) et des services techniques régionaux de la Planification, de la statistique et de la Démographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui au Développement local. C'est une démarche innovante qui renforce les niveaux de participation des populations et d'appropriation des outils qui en découlent par les élus (PDC, projets, programmes, plans d'actions etc.) qui prennent en charge les ambitions réalistes de la collectivité. Aussi, le processus de planification au niveau communal est-il conçu de manière à promouvoir le principe de subsidiarité par l'opérationnalisation des orientations nationales déclinées dans le PSE.

La démarche méthodologique repose sur les quatre (4) différentes phases suivantes :

3.1.1. PHASE I : PREPARATION ET LANCEMENT DE LA MISSION :

- Délibération du conseil municipal qui marque sa volonté institutionnelle de se doter d'un PDC. (N° délibération, date, etc.)
- Mise en place d'un comité de suivi ;
- Exploitation du dernier PIC pour la proposition des thématiques ;
- Création de commissions thématiques et définition des tâches ;
- Elaboration d'outils de collecte des données (fiche de collecte des données sur chaque secteur et matrice des projets) ;

3.1.2. PHASE II : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

- Revue documentaire
- Diagnostic participatif dans les différentes zones d'animation
- Cartographie
- Restitution du diagnostic
- Elaboration du rapport diagnostic

3.1.3. PHASE III : ELABORATION DU PDC

- Traitement et analyse des données
- Identification des enjeux et des orientations stratégiques
- Atelier de planification
- Elaboration du plan d'actions prioritaires
- Elaboration de cartes de situation et de synthèse
- Validées en atelier du PIL, PIP et du PIA;
- Rédaction du PDC
- Validation au niveau du comité de suivi ;
- Validation, adoption et approbation.

3.1.4. PHASE IV : PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

- Stratégie de mise en œuvre
- Mobilisation des ressources
- Suivi évaluation

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

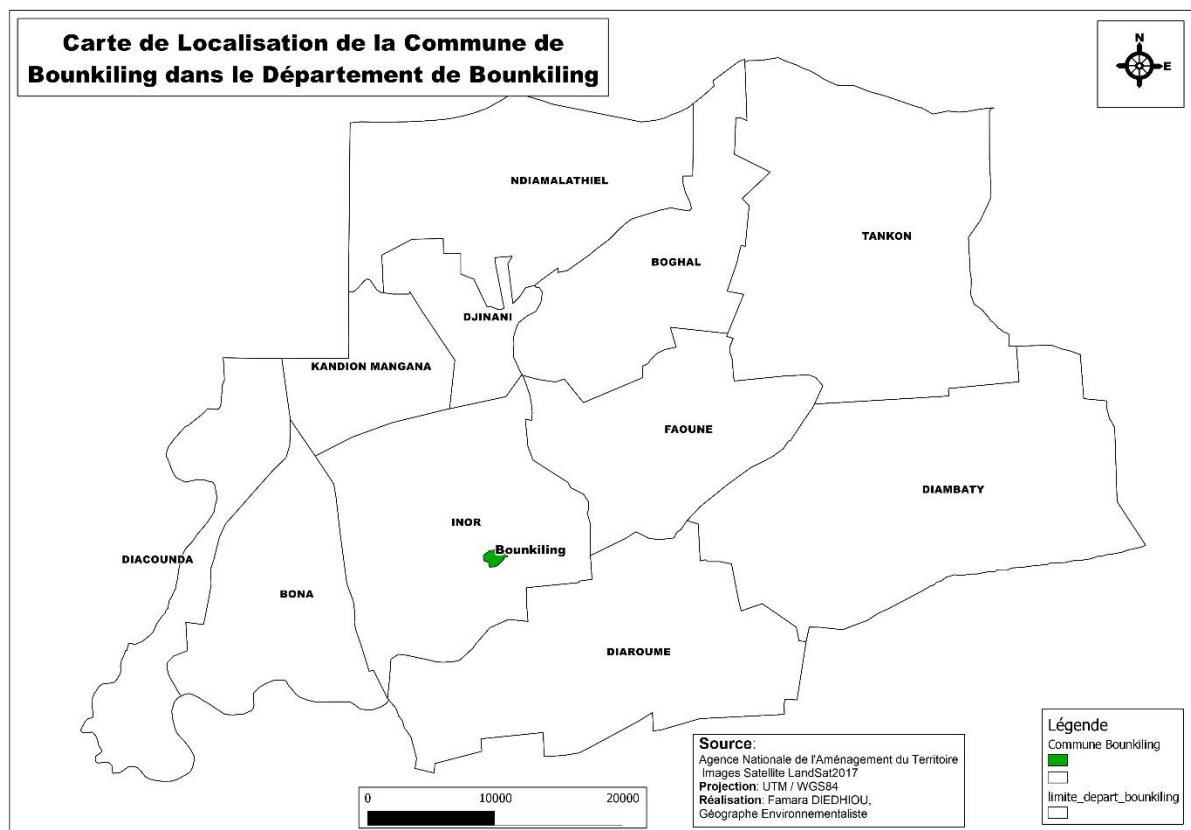
4.1. PROFIL HISTORIQUE LOCALISATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE

Boukiling (village) est fondé par les mandingues (la famille FATY) originaire du Gabou en Guinée Bissau. Peu après, ils vont être rejoints par des mandingues du Pakao principalement les Solly venus de Karantaba qui vont assurer l'imamat (la direction de la prière à la mosquée du village) et la famille du maître coranique Chérif Mahfouj Dramé venue de Pakao Mankonomba qui va occuper la fonction de l'enseignement coranique dans le village. Ce maître coranique, Mahfouj Dramé, familièrement appelé Chérif Salimata du nom de sa mère Salimata Cissé, appartient à la grande famille des Fodés (maître coranique en mandingues) de Pakao Mankonomba. Chérif Mahfouj a dû quitter son village natal en désaccord avec le chef de canton de la zone. Il s'est donc installé à Boukiling à l'invitation du chef de canton de la zone, Baba Doumbouya dont il était par ailleurs le marabout. Le village se situait alors plus haut, vers le village baïnouk de Tobor. Ce site aujourd'hui appelé SOUKOTO (la vieille cité, en mandingue) garde encore les vestiges du passé de Boukiling.

Jusqu'à-là, sur site actuel, appelé alors "Campoto", il n'existait qu'une seule construction (boukiling en mandingue) qui servait de gîte pour les voyageurs. Avec le bitumage de la transgambienne, la population a migré de Soukoto vers le Campoto, le site actuel. Les premières familles qui sont installées à Boukiling sont les Faty ensuite viennent les SOLLY, SOW - DRAME - CISSE ET BAYO. Le premier chef de village de Boukiling s'appelle AnsouDialocotoFaty.

La commune de Boukiling a été créée par le décret n° 2008-748. Avant la réforme Boukiling faisait partie de l'ancienne communauté rurale de Boukiling.

La commune de Boukiling est située sur la route nationale n°4, et est, capitale du département du même nom, situé dans la région de Sédhiou. Elle est proche de la frontière de la Gambie, ce qui fonde son appartenance à la Sénégalie Méridionale.



Carte 1: localisation de la commune de Boukiling dans le Département

Le décret de création fixe les limites de la commune comme suit : la commune est limitée à partir de la gendarmerie :

- ⌚ A l'est à 2 Km ;
- ⌚ A l'ouest à 2 km ;
- ⌚ Au sud à 1,5 km .
- ⌚ Au nord à 1,8 km .

Les villages de Kouady et Kégnéto sont dans le périmètre communal.

Elle s'étend au moins sur une superficie d'environ sur une superficie de 13,42 km².

4.2 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Selon le document de l'ANSD sur les projections 2018, la commune compte **7573** habitants dont 3967 hommes pour 3606 femmes

Sa position géographique stratégique en fait un véritable carrefour commercial où on rencontre des gambiens, des Bissau guinéens, et d'autres nationalités. C'est donc dire que l'une des caractéristiques première de Bounkiling est le brassage de sa population.

La commune compte une population selon le recensement effectué par la commission du conseil municipal de 10057 habitants répartie dans huit (08) quartiers officiels : Boulouf (760 hbts), Grand-Dakar(2608), Kouady (225 hbts), Mansa Kounda (819 hbts), Soubacono(2538 hbts), Solly Kounda(1381 hbts) et Kégnéto(1726 hbts) et Neema selon le recensement communal.

Selon les projections, la population de la croissance de la population est de l'ordre de 250 par année de sorte que la population sera en 2021 de 8385 habitants

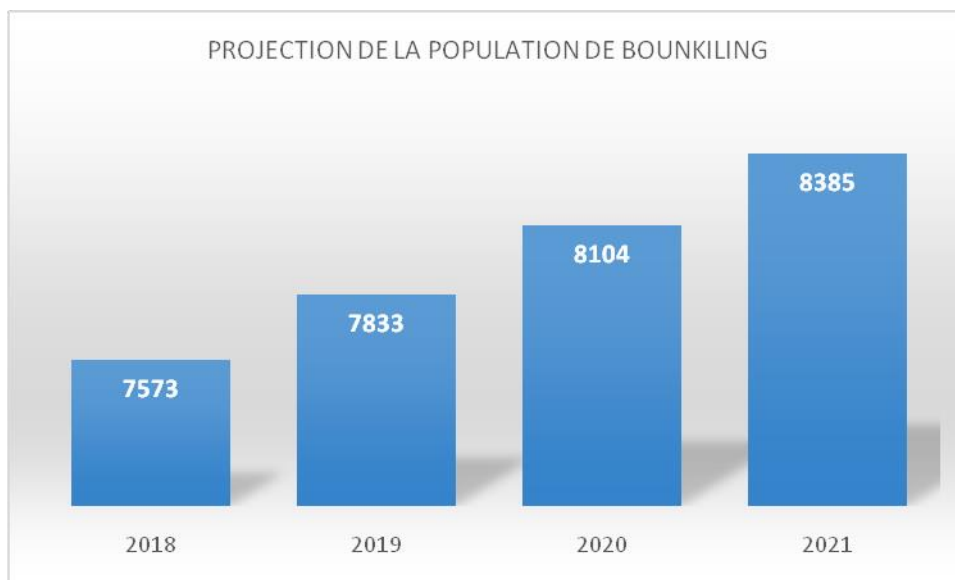


Figure 1 : projection de la population de bounkiling

Tableau 1 : projection de la population de bounkiling

2018	2019	2020	2021
7573	7833	8104	8385

Source : Tableau de Projection des populations ANSD

4.3 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

4.3.1. Sols et relief

Le relief de la Commune est généralement plat. Cette caractéristique est d'une grande importance pour le développement des activités agricoles dans la zone.

Les sols de la Commune sont essentiellement constitués de sols ferrugineux tropicaux, de sols ferralitiques et des sols hydro morphes.

Les sols sablonneux peu fertiles qui occupent une bonne partie de la Commune. Ce sont : les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.

Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très appréciés dans la riziculture. Ils sont situés pour l'essentiel à l'Est de la Commune.

Il faut noter l'existence des sols sablo argileux (Dek-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux(Dek).

Les sols ferralitiques ou latéritiques ont une texture qui supporte des aptitudes agronomiques forestières, pastorales et hydrologiques propres. Ils sont les domaines des espaces boisés et des parcours pour le bétail.

Les ressources pédologiques de la Commune connaissent beaucoup de contraintes. Ces dernières sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales, l'émondage qui expose les sols à l'érosion hydrique et éolienne. Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour la baisse de la fertilité des sols et la baisse des rendements de cultures.

4.3.2. FAUNE ET FLORE

La végétation essentiellement ligneuse avec un boisement peu dense sur une partie du territoire: strates arborées, herbacées et arbustives. La faune, diversifiée est composée de reptiles, d'oiseaux.

4.3.3 CLIMAT

Il est de type soudano-guinéen avec une saison sèche qui s'étend de novembre à mai, et une autre pluvieuse de juin à octobre.

Il est de type soudano-guinéen avec deux types de vents dans l'année : la Mousson, un vent soufflant de Mai à Juin, annonciateur de l'hivernage et l'Harmattan vent chaud et sec, soufflant d'Est en Ouest.

L'année est divisée en quatre (04) périodes selon le calendrier d'occupation des populations. Ces périodes sont :

- 🕒 « **Thiédou** » « **Sandiaano** » : Correspondant à la saison sèche et dure trois mois (Février à Avril). C'est une période de canicule avec des températures atteignant les 40°C. Pendant cette période, les villageois s'attèlent au défrichage des champs, à l'exploitation forestière, à la réhabilitation des maisons et au petit commerce.
- 🕒 « **Thiéthiéllé** » « **Tilikandoo** » : Période pre -hivernale qui dure de Mai à Juin et correspond à la préparation des champs, à la réfection des maisons et au petit commerce des fruits sauvages (madd, nété,..) et domestiques (mangues, oranges, bananes....)
- 🕒 « **Ndongou** » « **Samaa** »: C'est la saison pluvieuse, elle dure quatre mois (Juillet à Octobre). Elle correspond aux grandes cultures sous pluies. Pendant cette période le cheptel est surveillé et les éleveurs pratiquent la vente du lait.

- ☉ « **Niawdé** » « **Kounthianmaaroo** » Elle constitue la transition entre la saison des pluies et la saison sèche et est comprise entre Octobre et Janvier. Elle correspond à une période de fraîcheur.

Pendant cette période, les villageois s'activent dans les cultures de contre saison particulièrement le maraichage.

4.3.3.1. LES TEMPERATURES

Les températures sont relativement élevées et varient entre 20 et 40 °C selon les saisons .

4.3.3.2. LES VENTS

Ils alternent en fonction des périodes. il souffle du vent frais en période de fraîcheur entre Novembre et Janvier, des vents chauds et sec appelés harmattans en période de chaleur entre Février et Mai. En fin, la période hivernale est marquée par l'alternance de vent chaud et froid avant et après la pluie.

4.3.3.3. LA PLUVIOMETRIE

Le régime pluviométrique est très aléatoire (voir annexe). Elle se caractérise par l'abondance des précipitations, la répartition des pluies dans le temps (58 jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1044 mm. La dynamique d'évolution de la pluviométrie est caractérisée par une grande fluctuation selon les années.

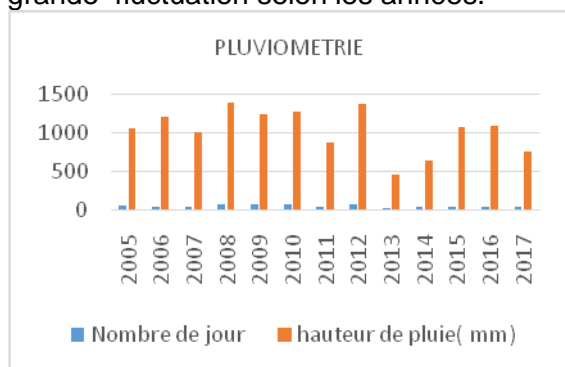


Figure 2 : Evolution de pluviométrie de 2005 à 2017

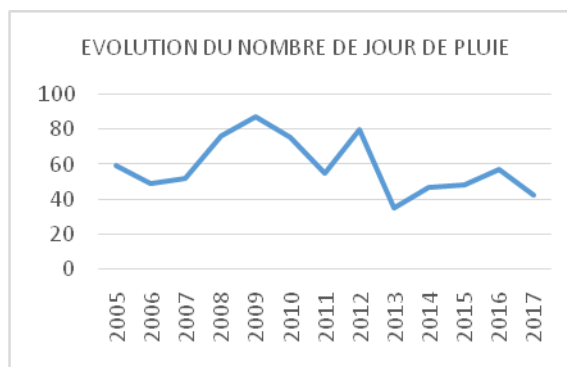


Figure 3 : Evolution du nombre de jour de pluie

- **Eaux de surface** : rivière qui passe vers kegneto
- **Eaux souterraines** : la profondeur de la nappe phréatique varie entre 25 à 35 mètres.

4.4 ORGANISATION SPATIALE

Elle compte huit (08) quartiers officiels : Boulouf, Grand-Dakar, Kouady, Mansacounda, Soubacono, Sollycounda ,Kégnéto et Neema ; répartis sur une superficie de 13,42 km².(Voir l'image ci-dessous)



Photo 1 : Spatio carte de la commune de Bounkiling

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

5.1. PROFIL SOCIAL

5.1.1. EDUCATION

5.1.1.1. PRESCOLAIRE

La commune de Bounkiling dispose d'une structure d'enseignements pour le préscolaire situé au nord de la RN4 Elle a un effectif de cent dix (110) élèves repartit comme suit 54 garçons et 56 filles). Cette école est logée dans une maison conventionnée. un site est identifié pour la délocalisation et la construction des qu' un financement sera disponible .

Le personnel est constitué de deux hommes et quatre femmes.

Néanmoins, compte tenu de la position excentrée de l'infrastructure préscolaire par rapport aux autres quartiers, le niveau d'accès peut être encore amélioré.

Ce relèvement passera par la construction ou l'érection d'une autre case des tout- petits et de classe préparatoire dans les écoles primaires pour la proximité.

5.1.1.2. ELEMENTAIRE

Indicateurs	Caractéristiques
Infrastructures	5 écoles
Accès aux commodités	3 écoles sur 5 ont des latrines (Ngansou Dialacoto Faty, Bounkiling 2,kégnéto) sur un total de 15 latrines huit (8) sont réservées aux filles 2 écoles sur 5 écoles disposent de point d'eau (bounkiling 3, Ngansou Dialacoto Faty) 2 écoles sur 5 écoles ont un mur de clôture (Ngansou Dialacoto Faty, Bounkiling 2) Aucune école n'a une cantine scolaire.

Le Cycle Elémentaire comporte cinq (5) établissements. Le nombre de salles de classes est de 44 dont 13 classes en abris provisoires.

L'offre et la qualité de service sont caractérisées comme suit :

- Un indice de parité en faveur des garçons de 1,07%. (soit 1024 garçons pour 955 filles) soit Il convient de soutenir d'avantage l'effort de la politique de scolarisation et de maintien des filles à l'école initié par des partenaires ;
- Un cadre d'apprentissage peu reluisant avec des ratios faibles des commodités.
- Le personnel est composé de 54 enseignants avec 37 hommes pour 17 femmes.
Le ratio est de 1 enseignant pour 37 élèves élèves enseignants est de 54/1979

5.1.1.3. MOYEN SECONDAIRE

La commune de Bounkiling dispose d'un lycée. Cet établissement compte neuf (9) classes en abris provisoires et dix-huit (18) salles construites en dur et de deux blocs de six (6) latrines reparties à raison un bloc pour les hommes et d'un pour les femmes.

L'établissement n'est pas clôturé. Le lycée de Bounkiling a un effectif de mille six cent soixante-quinze (1675) élèves (951 Garçons et 724 filles)

Le personnel est composé de cinquante-six (56) enseignants avec quarante-cinq (45) hommes pour onze (11) femmes.

Tableau 1 : Synthèse des contraintes et hypothèse de solution

Potentialités	Contraintes	Hypothèse de solutions
05 écoles primaires 01 lycée	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'enseignement arabe,• Faiblesse de classes préscolaires• Abris provisoires au lycée,• Déficit de point d'eau, d'électricité• Déficit de clôtures dans les écoles,	<ul style="list-style-type: none">• Construction et équipement de 13 classes dans l'élémentaire,• Construction de 09 classes au lycée• Adductions d'eau potable pour 01 écoles II

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence de mariages précoces, • Déficit de table bancs et d'infrastructures sportives dans les écoles • Problème de l'état civil des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification des 5 écoles primaires • Clôturer 03 écoles primaires, • Clôturer le lycée • Mettre des latrines dans 02 écoles primaires en séparant celles des filles et celle des garçons • Mettre des latrines au lycée en séparant celles des filles et celle des garçons • Construction et aménagement d'infrastructures sportives à usage pédagogique, • Information et sensibilisation des parents d'élèves sur le maintien des filles à l'école
--	---	--

5.1.2. SANTE ET PROTECTION SOCIALE

Le centre de santé couvre l'ensemble du département de Bounkiling. Il poursuit l'objectif de promouvoir l'offre de santé : à travers la santé de la mère et du nouveau-né, la survie de l'enfant, la santé de reproduction des adolescents jeunes et la vaccination qui seront abordées et suivies par des indicateurs :

5.1.2.1. SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est une priorité dans les régions sud, notamment celle de Sédhiou et en particulier dans le district sanitaire de Bounkiling

5.1.2.1.1. SANTE DE LA MERE

le tableau suivant retrace une comparaison des performances des indicateurs de santé de la mère entre l'année 2016 et l'année 2017 au District Sanitaire de Bounkiling.

Libellé de l'indicateur	Taux atteint en 2016	Taux atteint en 2017
Taux d'achèvement en CPN	18%	41%
Couverture adéquate en CPN	19%	19%
VAT2	82%	89%
Couverture en SP3	37%	17%
Taux d'accouchement dans les postes de santé	44%	47%
Taux d'accouchement dans les cases de santé	0%	0%
Taux d'accouchement assisté	37%	43%
Nombre d'accouchement à domicile vus	681	578
Pourcentage d'accouchement réalisé avec programme	81%	85%
Pourcentage d'accouchement réalisé avec GATPA	84%	86%
Pourcentage d'enfants ayant bénéficiés des soins immédiats	82%	85%
Pourcentage d'avortement pris par AMIU	5%	50%
Pourcentage d'avortement pris par misoprostol	0%	0%
Pourcentage de pf après avortement	8%	16%
Nombre de complications obstétricales évacuées	ND	119
Décès maternel	0	0

Décès néonataux	11	8
Décès néonataux audités	0	5
Taux de couverture en CPON 1 (J1 à J3)	83%	91%
Taux de couverture en CPON	27%	33%
Taux d'utilisation en PF	10%	13%
Taux de prévalence contraceptif	10%	12%

RAPPORT DU DISTRICT SANITAIRE DE BOUNKILING 2017

Au District Sanitaire de Bounkiling le taux d'utilisation PF était de 10% en 2016, contre 13% en 2017, ceci pourrait être lié à la présence des SFE dans presque tous les PPS du district.

Le taux de prévalence contraceptive était de 10% en 2016 contre 12% en 2017 soit une progression de 2 points. Ceci est une performance quand on sait les pesanteurs socioculturelles qui pèsent sur le décolllement de la planification familiale dans la région.

Les propositions d'accouchement dans les structures de santé et accouchement assisté par du personnel qualifié étaient respectivement en 2016 de 44% et 37% contre 47% et 43% en 2017 soit un bond non négligeable qui reste cependant à améliorer.

Pour la plupart des autres indicateurs, le district a enregistré une contreperformance notoire pour le taux de couverture en SP3 (17%) due à la rupture en SP au niveau national. Le district n'a pas enregistré de décès maternels.

5.1.2.1.2.SANTE DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT

La mortalité néonatale au Sénégal était estimée à 29‰ selon EDSV 2010. En 2017, le District Sanitaire de Bounkiling a enregistré malheureusement 8 décès néonataux contre 11 en 2016.

Le pourcentage de nouveau-né ayant bénéficié des soins essentiels immédiats est passé de 82% en 2016 à 85% en 2017 grâce à la disponibilité des produits et à la formation des prestataires.

Le district est entré dans la routine (Vitamine A et déparasitage) en début d'année 2017 ainsi :

- La proportion d'enfants âgés de 6 à 59 mois supplémentés en vitamine A est de 40%. Ce qui est très faible
- La proportion d'enfants de moins de 2 ans ayant bénéficié d'un suivi nutritionnel et pondéral correct est de 46%
- La proportion d'enfants 0-59 mois souffrant de paludisme correctement pris en charge était de 100% ;
- de même que la proportion d'enfants 0-59 mois souffrant de MAM correctement pris en charge ;
- la proportion d'enfants 0-59 mois souffrant de MAS sans complications correctement pris en charge (96%)
- la proportion d'enfants 0-59 mois souffrant de MAS avec complications correctement pris en charge est de 100%.
- Le nombre de cas de MAM était de 616 ; et celui des MAS était de 322.

En 2017, les activités se sont déroulées grâce à l'appui d'AFRICARE et UNICEF. Il s'agit de stratégies avancées et mobiles intègres et de supervisions des prestataires sur la PECMA, de même que les interventions communautaires.

5.1.2.1.3.SANTE DE L'ADOLESCENT

Le taux d'utilisation des services par les adolescents (10-19ans) les jeunes (20-24 ans) s'est beaucoup amélioré, grâce au fonctionnement de l'espace ado et à la formation des prestataires.

Au total, le District a réalisé de bonnes performances en 2017, du fait que la presque totalité des structures de santé avaient des sages-femmes avec particulièrement les sages-femmes itinérantes. Cependant des efforts restent encore pour atteindre les performances souhaitées notamment pour les accouchements assistés dans cette tranche d'âge.

5.1.2.3. LA MUTUELLE DE SANTE

Elle compte mille quatre dix bénéficiaires repartis (1410) bénéficiaires repartis en cent cinquante huit cotisants classiques et mille trois cent trente sept bénéficiaires de bourses familiales et trente trois bénéficiaires de la carte d'égalité (CEC) (33).

Des bourses familiales existent Mille quatre cent vingt-trois (1423) bénéficiaires pour un total de 136 chefs de ménages avec une répartition de trente cinq (35) ménages pour la première génération, trente trois (33) pour la deuxième génération et soixante huit (68) pour la troisième génération . La gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans est pratiquée.

Tableau 2 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de la santé

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un centre de santé • Présence de plusieurs cabinets • Accessibilité des structures sanitaires • Icp et sage femmes disponibles • Existence de moyens de transports des malades • (ambulances) • Forte fréquentation des structures de santé. • Dynamisme des organes de gestion (cgs et cs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel, de matériel, • Capacité d'accueil insuffisante • Du centre, • Niveau du plateau technique peu satisfaisant • Persistance des maladies chroniques, • Bloc non opérationnel, • Manque de motivation du personnel • Cherté des médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une banque de sang • Prise en charge de cas social développement d'une meilleure stratégie de motivation du personnel communautaire • Mettre en place une stratégie de prévention • Relever le plateau technique • *construction d'un centre de type 2

•

5.1.2.4. PROTECTION SOCIALE

La commune a une forte densité de population. Cette population est essentiellement semi urbaine (rurale) et est par conséquent confrontée à de nombreuses difficultés liées à la précarité.

Le service départemental de l'action Sociale (SDAS) a été mis en place dans le département pour intervenir au profit des couches les plus vulnérables. Ses principales cibles : les personnes handicapés, les personnes âgées, les veuves, l'enfance déshéritée (talibés, orphelins).

La Direction de l'Action Sociale (DGAS) a mis en œuvre différents programmes exécutées par le SDAS en vue d'assurer l'autonomisation des couches les plus vulnérables. la délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale. Des bourses familiales existent Mille quatre cent vingt-trois (1423)

5.1.2.4.1. PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Programme Enfance déshéritée (PED) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants et jeunes en situation difficile.

Ainsi, beaucoup de talibés transitent à partir de Bounkiling.

Les structures qui investissent dans le social sont entre autres UNICEF, Enda jeunesse action, la délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, le Commissariat à la sécurité alimentaire etc.

5.1.2.4.2. PROTECTION DE PERSONNES VIVANTES AVEC HANDICAPS

Les personnes vulnérables sont assistées par des dons (vêtements, nourritures,). La communauté perçoit les personnes vulnérables comme des nécessiteux à assister bien qu'il n'y ait aucun système organisé. L'assistance se fait en fonction des situations présentes : réfection de case en

cas d'incendie, aumône, décès etc. les personnes vulnérables ne sont pas associées aux ressources communautaires.

En ce qui concerne les cartes d'égalité de chance, des dossiers ont été sélectionnés pour être déposés. Pour pallier à ses problèmes, il urge de :

- ✓ Créer un comité d'accueil et de soutien pour les jeunes filles et garçons handicapés dans la commune;
- ✓ Mettre à disposition un personnel qualifié ;
- ✓ Assister les élèves dans les familles d'accueil;
- ✓ Faire un bon recensement dans les familles d'accueil;
- ✓ Sensibiliser les décideurs locaux sur la vulnérabilité de la couche.

5.1.2.4.3 PROTECTION DES FEMMES

La diversité ethnique explique la variation du rôle de sexe. Dans les foyers, les couples vivent en harmonie mais avec une prédominance de plus en plus atténuée des hommes dans la prise de décision et des initiatives. Les hommes et les femmes essaient de subvenir aux besoins de la famille. Les femmes de la commune de Bounkiling qui constituent plus de 51% de la population se regroupent pour la plupart au sein de GPF. Cependant, nombreuses sont analphabètes et accusent un déficit de formation criarde.

5.1.2.4.4. PROTECTION CIVILE ET PUBLIQUE

La commune connaît un important flux migratoire dû à son potentiel commercial. Plusieurs nationalités de différents pays s'y retrouvent créant ainsi une situation d'insécurité permanente. Il s'y ajoute que le faible niveau, voire l'absence, d'éclairage public accentue les risques d'insécurité.

Les manifestations les plus récurrentes de cette insécurité sont les rixes, les agressions et les vols à mains armées souvent enregistrés dans la zone frontalière et entraînant quelquefois des pertes en vies humaines.

Cette situation d'insécurité, qui commence à poser au sein de la population la psychose et la crainte, pourrait, à terme, avoir un impact négatif sur les investissements des entreprises sociétés si la tendance n'est pas inversée.

Même si des efforts certains sont déployés pour endiguer ce phénomène, force est de constater que l'insécurité est persistante du fait des difficultés relevées dans le maillage sécuritaire de la zone.

Cette description de la situation sécuritaire sous régionale appelle de la part des pouvoirs publics des mesures hardies pour mettre fin aux actes de délinquance et de banditisme préjudiciables à la paix et à la tranquillité publiques.

Une brigade de gendarmerie a été installée.

5.1.3 HYDRAULIQUE

Il existe un forage fonctionnel situé dans le quartier Grand dakar. Le réseau d'approvisionnement en eau potable est disponible dans les huit (8) quartiers Boulouf, Grand-Dakar, Kouady, Mansacounda, Soubacono, Sollycounda, Kégnéto, et Neema.

La distribution de l'eau est effective avec quatre cent onze (411) branchements particuliers et dix-huit (18) pour le niveau communautaire. Les bornes fontaines sont inexistantes. Quant aux infrastructures de soutien de l'élevage, il existe, un abreuvoir non fonctionnel et une potence. Ces chiffres montrent le déficit important que connaît la commune en matière d'infrastructures et équipements hydrauliques. La couleur de l'eau souvent révèle à merveille la vieillesse de la tuyauterie des premières installations. Le forage est doté d'un château d'eau d'une capacité de 100m³. La source d'énergie reste le courant. Il convient de noter la vétusté de la pompe pour desservir toute la commune. le mètre cube est de 300 FCFA Un comité de forage gère les installations et la fourniture d'eau aux populations.

Tableau 3 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'hydraulique

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un forage, de • Plusieurs puits • Existence d'infrastructures et d'équipements adaptés à la demande • Présence d'eau de surfaces (marigot) et d'une nappe phréatique peu profonde • Identification du nombre exact d'abonnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Récurrence des pannes • Problèmes de gestion (comité /conducteur) demande supérieur à l'offre • Branchements sociaux non fonctionnels, • Quartier périphériques non desservis • Faible maîtrise de la potabilisation chez les usagers des eaux de puits et du marigot • Difficultés de l'asufor à assumer la délégation de gestion du service de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir régulièrement le réseau • Augmenter les adductions d'eau potable dans les différents quartiers, • Installer des bornes fontaines publiques, • Extension du réseau vers les quartiers périphériques

5.1.4. ASSAINISSEMENT

L'assainissement reste embryonnaire. La défécation en pleine nature est encore pratiquée et les ordures sont jetées dans la nature en dépôts sauvages. Les rues sont inondées à cause des eaux pluviales chaque année et les populations connaissent énormément de difficultés pendant cette période. Certains endroits sont marqués par des dépressions. En outre les eaux stagnantes provoquent une prolifération de moustiques ; ce qui pose de sérieux problèmes de santé publique (paludisme, maladies hydriques, mauvaises odeurs).

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réalisées montrent que la situation de l'assainissement dans la commune est préoccupante. En effet, à l'échelle de la commune, on note une absence de système d'évacuation des eaux usées et pluviales, de réseaux d'assainissement individuel ou collectif et l'insalubrité due à la stagnation des eaux de pluie et des eaux usées surtout au niveau du marché central de Bounkiling qui abrite le marché hebdomadaire. L'aménagement d'un réseau d'évacuation de ces eaux vers les champs semble être la solution la plus indiquée pour résoudre le problème de la stagnation et de ruissellement des eaux pluviales et toutes les conséquences qui en découlent.

Or, un environnement sain est nécessaire pour assurer un bien-être aux populations dans les concessions et les quartiers, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, la majorité des carrés urbains ne disposent pas de latrines aux normes, ils sont majoritairement dotés de fosses septiques rudimentaires.

A cela s'ajoute le fait que la nappe phréatique est peu profonde et est au même niveau que les latrines dans certains quartiers. Cette situation peut être source de contamination de la nappe. Face à cela, toutes les dispositions utiles doivent être prises par les autorités compétentes. La commune de Bounkiling s'active déjà pour l'assainissement et le ramassage des ordures.

Tableau 4 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'assainissement

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organisations communautaires de base ; • L'engagement de la collectivité locale ; • Existence de comité de salubrité ; • Existence de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de maladies liées à la consommation de l'eau non potable • Latrines et puits cohabitent dans les concessions (distance avec les puits) ; • Absence de matériels d'assainissement au niveau de la commune ; • Absence totale de réseaux et de systèmes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées ; • Insuffisant d'éducation en matière d'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet de sensibilisation des populations sur l'hygiène y compris l'utilisation des latrines; • Construire des latrines modernes au niveau des ménages et des places publiques ; • Doter le conseil municipal en matériel d'assainissement ; • Mettre des protections autour des puits ; • Mettre en place un système performant de gestion des ordures ménagères fonctionnel.

5.1.5 URBANISME ET HABITAT

La commune présente encore les caractéristiques rurales dans sa structuration et dans son type d'habitat. L'habitat de la Commune est composé à près de 30% de constructions en dur avec zinc, 65% de constructions en banco avec zinc et paille (principalement dans les villages kouady et kegneto) et 5% d'habitats banco en paille. Il n'existe pas de plan d'urbanisme outil de planification urbaine pour enclencher les prémices d'une urbanisation maîtrisée.

Même si l'aménagement de l'espace demeure un outil d'une extrême importance pour le développement, aucune action n'est entamée dans la Commune pour trouver un équilibre entre l'espace, les hommes et les ressources.

Les **contraintes du secteur urbanisme et habitat**, identifiées lors du diagnostic participatif, sont : les occupations illégales et anarchiques du domaine communal, l'absence de lotissement, la spoliation et spéculation foncière, l'absence de titres de propriétés et de titres fonciers, l'absence de centre municipal d'accueil et d'hébergement.

Les solutions envisagées concernent, le recensement et l'identification des habitants, la formation et la sensibilisation sur les questions foncières, le lotissement de tous les quartiers de la commune, l'immatriculation et la délivrance de titres de propriété aux bénéficiaires,

Tableau 5 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique des autorités municipales à assainir la commune • 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence totale de système d'assainissement, de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, érosion hydrique, • Absence de latrines publiques, • Existences de dépôts sauvages dans les quartiers, absence de services techniques municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pieds un système d'assainissement des eaux usées et des eaux de pluie, • Renforcer le système et de ramassage des ordures ménagères, • Création d'une unité de recyclages des ordures ménagères et des déchets plastiques, • Construire des latrines publiques, • Mettre en place et équiper les services techniques municipaux • Aménagement du terroir • Doter la commune d'un pu • Livrer les délibérations des lotissements effectués

5.1.6.SPORTS, CULTURE ET TOURISME

Comme bon nombre de collectivités locales de la région de Sédhiou, celle de Bounkiling ne dispose que de peu d'infrastructures sportives et culturelles destinées aux jeunes. Les quelques rares espaces jeunes ne font l'objet que d'aménagement sommaire. Il existe un stade municipal clôturé à Blouf et deux foyers des jeunes à Grand Dakar ET un service départemental de la jeunesse . Certains quartiers ne disposent pas de foyers ni d'espaces JEUNES favorables à leur épanouissement socioculturel. IL n'existe pas également de centre de formation professionnelle pour renforcer leurs capacités. La construction de l'infrastructure pourrait prendre en charge ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de poursuivre les études. La participation des jeunes dans les sphères de décision de la Commune comme le conseil municipal ou les commissions rattachées à l'exercice des compétences décentralisées est très réelle.

L'absence d'infrastructures culturelles a toujours été un blocage pour une réussite parfaite des activités du secteur. Il existe une troupe de théâtre populaire dans la commune et on note que Bounkiling a connu de beaux jours dans ce domaine. Les soirées religieuses comme les Gamous et autres Ziarras se tiennent régulièrement, même au-delà des limites de la commune. Certains jeux, danses, et rythmes sont en voie de disparition à cause de l'influence des cultures et pratiques étrangères. Les activités touristiques ne sont pas développées dans la commune puisqu'il n'existe pas de site pour attirer les touristes même si on rappelle que Bounkiling est une commune d'histoire. Le développement du sous-secteur par des investissements pourrait permettre de gagner des ressources financières supplémentaires aussi bien pour les populations que pour la collectivité territoriale.

Tableau 6 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du sport, culture et tourisme

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence 9 ASC affiliées à l'odcav • Existence de championnat navétane • Existence d'aires de jeux • Existence de foyer de jeunes • Terrain clôturé (stade municipal) • Existence de grande tradition culturelle • Diversité culturelle • Existence d'un clac fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'équipement des foyers de jeunes • Manque d'aménagement des aires de jeux • Manque de formation des ASC • Habitudes antisportifs • Manque de formation • Manque d'emploi pour les jeunes • Absence d'infrastructures hôtelières 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter l'ancien foyer et équiper le nouveau • Aménager les aires de jeu • Former les asc sur l'entreprenariat JEUNESSE • Cultiver le fair –play • Construire un terrain multifonctionnel • Organiser un forum local de l'emploi des jeunes • Mettre en place une ligne de crédit pour les jeunes • Pérenniser l'organisation les journées culturelles de bounkiling • Construire un centre touristique communal

5.2. SECTEURS PRODUCTIFS

5.2.1 AGRICULTURE

L'agriculture est de type périurbain. Elle correspond à l'agriculture pratiquée dans des espaces situés aux abords immédiats des villes et sous leur influence directe. Elle subit une très forte pression foncière due à la spéculation foncière et immobilière.

L'agriculture périurbaine, principalement tournée vers les productions spécialisées (céréales, maraichage), garde une place importante. Son importance économique et sociale se mesure à l'ampleur de ses surfaces, aux effectifs de la main d'œuvre et à la valeur des productions. Elle occupe une petite partie du territoire de la commune. Les systèmes de production s'organisent habituellement suivant les contraintes climatiques. Mais avec la croissance urbaine récente, rapide et diffuse, ses structures traditionnelles sont bouleversées. Elle subit de nombreux inconvénients nés de son voisinage urbain avec de multiples difficultés de fonctionnement (vandalisme des cultures, conflits de voisinage souvent liés à des problèmes environnementaux tels que, la destruction des champs, le pâturage illicite, et le piétinement de parcelles, etc.). La conversion des terres agricoles, généralement de grande qualité, en terres non agricoles, est principalement le résultat du développement urbain aux dépens de l'agriculture. Les besoins en foncier pour répondre à la demande socio- économique urbaine ont rendu bien difficile l'exercice de l'activité agricole et ont conduit à un recul de l'agriculture. L'agriculture n'est pas mécanisée, seulement des paires de bœufs servent pour le labour et même le semis.

Le mil, le maïs, le sorgho, l'arachide et le riz constituent l'essentiel des spéculations. La production agricole est assez importante, surtout pour le riz cultivé dans la vallée. Les statistiques départementales révèlent que les populations privilégient les cultures de subsistance que les cultures de rentes.

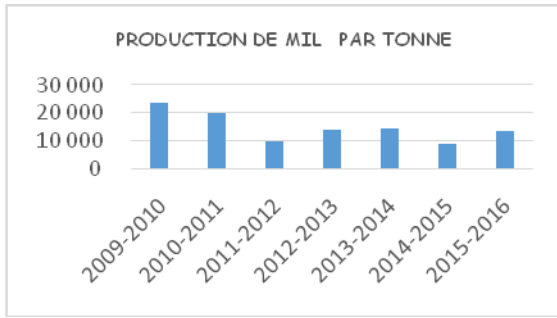


Figure 4 : Evolution de la production de mil

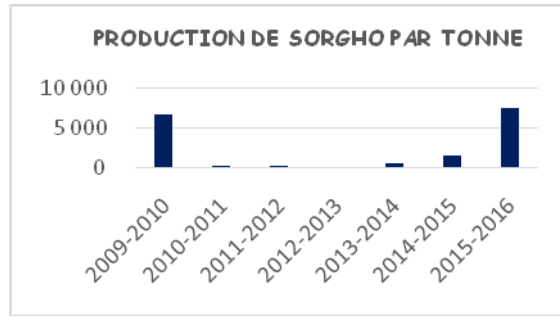


Figure 5 : Evolution de la production de sorgho

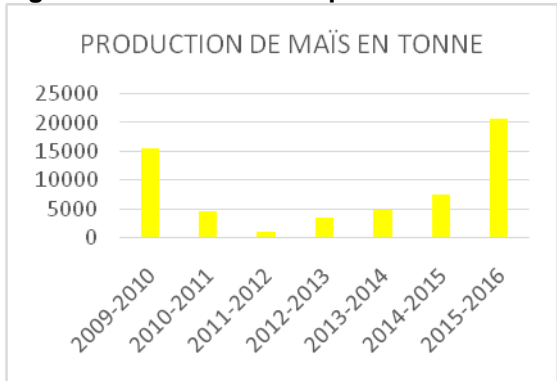


Figure 6 : Evolution de la production de maïs

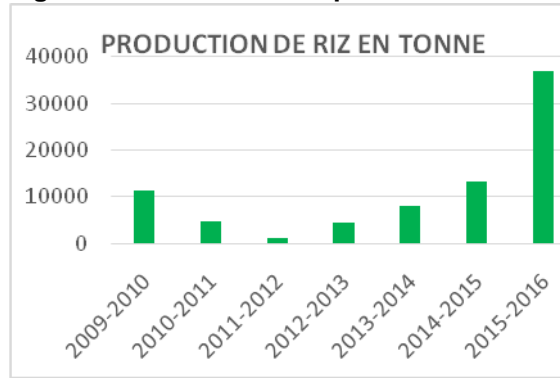


Figure 7 : Evolution de la production de riz

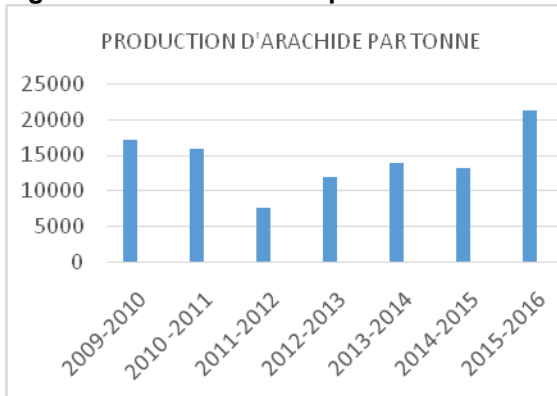


Figure 8 : Evolution de la production d'arachide

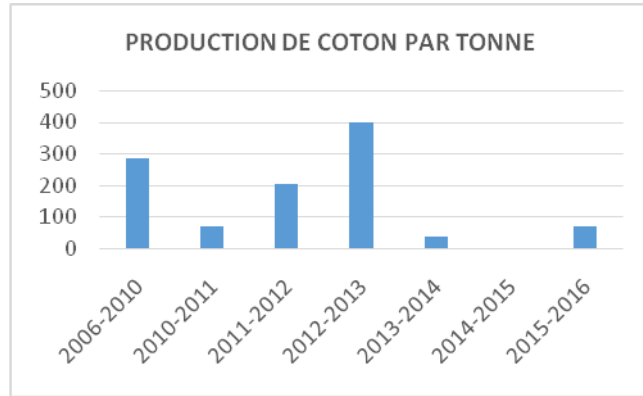


Figure 9 : Evolution de la production de coton

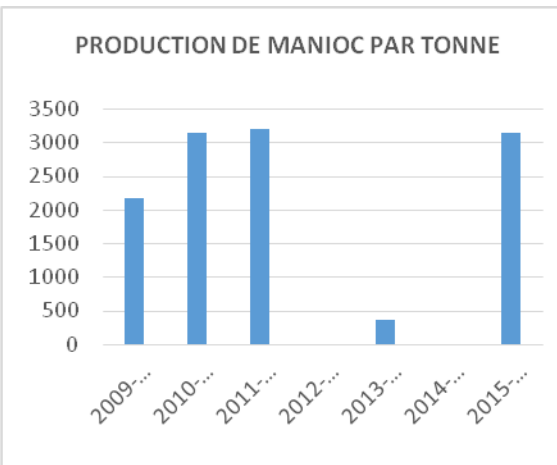


Figure 10 : Evolution de la production de manioc

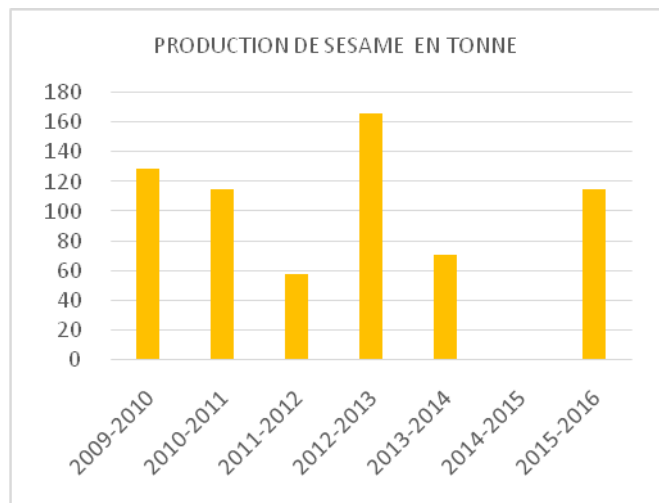


Figure 11 : Evolution de la production sésame

Les cultures de rentes sont aussi présentes dans le département comme en attestent les statistiques :

Tableau 7 : Répartition des superficies agricoles moyennes 2009-12 - et population rurale 2012

Cultures	Surface
Mil	37,8%
Arachide huilerie	29,4%
Riz	14,1%
Mais	10,7%
Sorgho	4,3%
Manioc	0,8%
Fonio	0,8%
Coton	0,7%
Niebe	0,7%
Sesame	0,6%
Patate douce	0,1%
Bissap	0,1%
Pasteque	0,0%
Piment	0,0%
Total ha	44.206
Tot pop rur 2012	104.798
Hab_rur/ha	2.4

Source : Source DAPS/MA (Source ANSD), Rapport d'étude PAPSEN

Le sorgho a perdu d'importance et le maïs est resté inchangé (avec une augmentation mitigée des surfaces). Certaines cultures de rente ont été presque abandonnées (coton) et d'autres ont connu une augmentation relative (niébé).

Pour le riz, et le sorgho on note une augmentation de la production. Les productions de l'arachide sont en baisse. La production du mil par contre reste stable.

Dans le département, des projets ayant comme objectifs le pilotage du développement rural intégré, la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des aménagements hydro agricoles, l'appui conseil et la formation des producteurs, l'entretien et la maintenance des aménagements structurants et collectifs la gestion de l'eau, le Suivi-évaluation, l'impulsion d'autres actions d'accompagnement (élevage, préservation de l'environnement, pisciculture, aquaculture, agro-industrie, transformation et conservation des fruits et légumes, alimentation en eau potable, désenclavement routier, santé publique, formation de couturières et teinturières, etc.) ont toujours été initiés par des partenaires.

5.2.2.LE MARAICHAGE

Il est pratiqué à petite échelle dans toutes les zones aux abords de la vallée. Les spéculations maraîchères sont le piment, le gombo, les choux, l'aubergine, la tomate, la patate douce, oseille. Le maraîchage est surtout l'œuvre des femmes qui exploitent des jardins individuels ou collectifs. Les produits issus de cette activité permettent d'approvisionner les populations en légumes frais. Le maraîchage améliore ainsi substantiellement l'alimentation des populations en même temps qu'il aide les femmes à améliorer leurs revenus. Les données statistiques relatives aux productions sont inexistantes. Cette activité tend à se développer dans la commune qui dispose de réels atouts. L'aménagement de la vallée permettrait de développer des cultures maraîchères sur plusieurs hectares de terre. Il y a quatre périmètres maraichers communautaires ;

- deux (02) à Kegneto d'un ha chacun,
- un (01) périmètre à Grand Dakar d'une superficie d'un ha et
- un (01) à Soubacono (1,5 ha).

Il existe en outre un périmètre privé à Kegneto.

. Il existe un Magasin de stockage à Soubacono.

Tableau 8 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'agriculture

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des terres cultivables, • Bonne pluviométrie, 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de piste de production en bon état • Absence de magasin de stockage • Insuffisance de terres fertiles • Insuffisance de matériels agricoles • Divagation des animaux • Absence de clôture à certains périmètres maraichers • Insuffisance de partenaires techniques et financiers • Insuffisance d'intrants et de semences • Difficultés d'approvisionnement en intrants • Aspect traditionnel des cultures • Insuffisance et vétusté du matériel agricole • L'urbanisme galopant réduit considérablement le capital foncier • Baisse de la fertilité des sols • Insuffisance et la mauvaise qualité des semences • Salinisation de la vallée • Ensablement de la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des pistes de production • Construire des magasins de stockage • Rendre fertile les terres • Doter les paysans de matériels agricoles • Réglementer la divagation des animaux • Clôturer les périmètres maraichers • Chercher des partenaires techniques et financiers • Faire des techniques d'enrichissement des terres • Former les agriculteurs • Amender le sol en fumier organique • Appuyer la mise en place d'un magasin de vente d'intrant agricole • Acquérir deux tracteurs • Acquérir de matériel agricole • Mettre à disposition à temps des intrants et semences • Introduire d'autres variétés sélectionnées à haut rendement

5.2.3. ELEVAGE

L'élevage, de type extensif, constitue la seconde activité de la Commune. Elle est également, après l'agriculture, la seconde activité de la population active. L'élevage dispose d'énormes potentialités inhérentes à la grande diversité des espèces.

Il existe un aire d'abattage à Bounkiling ne répondant pas aux normes.

La pratique de l'élevage est couplée avec l'agriculture. De ce fait, elle suit le contour des pratiques agricoles. Ainsi pendant l'hivernage, les troupeaux se déplacent vers les zones non cultivées alors que la fin des cultures donne lieu à des divagations pour une appropriation des résidus de récoltes. Cette intégration de l'agriculture et de l'élevage joue un rôle important dans la gestion de la fertilité des sols. L'absence d'infrastructures agro-pastorales (parcs à vaccination, abreuvoirs, dépôts en produits vétérinaires, etc.), des produits vétérinaires et de l'encadrement par rapport à l'importance du secteur, constituent les contraintes majeures pour le développement de l'élevage dans la Commune.

Il faut donc que la Commune saisisse sa chance dans le développement de la production animale. L'élevage des races améliorées d'animaux surtout pour les ovins, les caprins, les bovins et la volaille constitue aussi un créneau porteur non négligeable. La formation des éleveurs et l'installation des points de vente de produits vétérinaires pourraient également aider à faire face aux épizooties telles que la peste porcine africaine, la pseudo peste aviaire, la peste des petits ruminants et la pasteurellose bovine.

Tableau du cheptel

BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	AVINS	PORC	VOLLAILLES
270	350	380	15	50	180	2500

Source : Service departement de l'élevage 2018

Tableau du taux de vaccination

PESTE PETIT RUMINANTS	PESTE EQUINE	DNCB	PPCB	NEW CASTLE
55,20%	80%	0	21,85%	9,4%

Source : Service departement de l'élevage 2018

En général l'élevage se pratique aussi bien par les femmes que par les hommes. Ils développent l'élevage de la volaille, des ovins, des caprins, des bovins, et des porcins. L'élevage de la volaille et des petits ruminants est généralement monopolisé par les femmes car il se pratique dans tous les ménages.

Tableau 9 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'élevage

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de partenaires • Existence de bovins et de petits ruminants • Existence de puits traditionnels • Disponibilité des zones de pâturage • 02 magasins de stockages • 01 abreuvoir non fonctionnel • 01 abattoir • Existence de tapis herbacée • Existence d'un parcours de bétail 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de parcs à vaccination • Absence de parcours à bétail • Non aménagement des zones de pâturage • Absence d'abattoirs moderne • Faiblesse du partenaire du secteur • Absence de pharmacie vétérinaire • Faible dynamisme organisationnelle des éleveurs • Absence de foirail • Ravage à cause des maladies (épizooties) • Conflit entre agricultures et éleveurs • Manque de fourrière • Chiens errants 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un parc à vaccination • Eriger des parcours à bétail • Aménager des zones de pâturage • Construire un abattoir moderne • Doter de ruches modernes • Faire intervenir des partenaires au secteur • Installer des pharmacies vétérinaires • Créer une organisation des éleveurs • Construire un foirail • Faire une campagne de vaccination • Aménager un parc de vaccination • Aménager le parcours de bétail • Aménager des aires de pâturage • Généraliser le marquage de bétail • Créer des unités de transformation laitière,

5.2.4. COMMERCE

Une fois par semaine, le Dimanche, Bounkiling qui est en quelques encablures de la frontière gambienne, est le lieu de rencontre d'abord des populations des départements voisins, mais aussi de tous les pays frontaliers du Sénégal. Sa position géographique stratégique en fait un véritable carrefour commercial où on rencontre des gambiens, des Bissau guinéens. Toutes ces populations y convergent pour commercer, négocier et échanger des produits de toutes sortes.

Cette intense activité économique à Bounkiling, de par sa constance et son importance, a fini par favoriser le développement de dynamiques Socioculturelles intégratives complexes, induites donc par le marché hebdomadaire sous régional.

Le marché offre également d'autres produits agricoles comme l'huile de palme, le manioc, la patate douce, les balais et les tissus, et autres forestiers.

Les commerçants gambiens achètent d'importantes quantités de produits industriels comme le ciment, lait en poudre, le sel, le poisson fumé et l'arachide, entre autres.

La commune tire des recettes de la location de soixante-neuf 69 souks du marché construit.

Tableau 2 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du Commerce

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de marchés hebdomadaires • Disponibilités des produits • Existence de 69 souks • Existence 30 boutiques • Existence des pistes de production • Existence de produits maraichers 	<ul style="list-style-type: none"> • Cherté des prix des produits de 1er nécessité • Mauvaise état des pistes l'étroitesse du marché • Difficulté de conservation des produits (fruits, légumes, viandes, poisson) • Absence de grossiste • Absence de centre commercial • Produits et sous-produits artisanaux • Faible dynamisme organisationnelle • Insuffisance de financement • Insuffisance d'affiliation à la chambre de commerce • Non maîtrise du potentiel fiscal • Manque de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place d'un système de collecte et de ramassage des ordures, • Construire des latrines au marché • Construire une unité de stockage et de conservation des produits agricoles, • Renforcer le personnel collecteur • Recenser et mettre en place d'un système d'identification spatial des cantines

5.2.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui, le changement climatique et son impact sur l'environnement sont bien ressentis au niveau de la CM. A l'origine de cette situation, la combinaison de plusieurs facteurs :

- ❖ Une modification de la pluviométrie qui s'est manifestée par une tendance à l'augmentation de la durée de la saison des pluies et du volume des précipitations pour la période 2005-2015 ;
- ❖ un passage à des pluies de faibles intensités avec de longue durée à des pluies de forte intensité et de courte durée. Cette hausse pluviométrique a pour conséquences essentielles : la réapparition d'espèces végétales qui étaient en voie de disparition, mais aussi l'accentuation du phénomène d'érosion hydrique principal facteur d'appauvrissement des sols.
- ❖ Un réchauffement climatique avec des températures qui ont considérablement augmenté au niveau national soit à plus 1,7°C dans la période 1960-2000. Cette augmentation des températures peut notamment être considérée comme un facteur d'aggravation des feux de brousse. Le réchauffement climatique suppose une prise en compte à l'échelle locale des questions de territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales.

Cette politique passe tout d'abord par :

- ❖ une adaptation de l'agriculture locale aux différents changements en cours (hausse de la pluviométrie, irrégularité des pluies, saison des pluies de durée plus longue) ;
- ❖ une politique de sensibilisation et de formation des populations locales sur les questions liées au changement climatique ;
- ❖ une création de brigades de lutte contre les feux de brousse et l'érosion hydrique.

Tableau 11 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du changement climatique

ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sol arable • Sol dior 70% • Sol avec socle • Présence de sols argileux deckdior • Présence de sol ferrallitique (cuirasse) • . 	<ul style="list-style-type: none"> • Erosion hydrique des sols • Avancé du front agricole • développement l'agriculture sur brûlis et forte utilisation de pesticide • Coupe abusive des arbres • Défrichement anarchique/anthropiques • Manque d'expérience pour la transformation des produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre des cordons pierreux • Mettre en place de haies vives • Faire des reboisements • Sensibilisation sur les méthodes culturales • Redynamiser et équiper les comités de lutte contre les feux de brousse ; • Respecter la réglementation forestière • Former les populations sur le code forestier • Sensibiliser la population sur les activités de reboisement •
	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement • Tariesement du marigot avant mars • Tariesement précoce des points d'eau • Pollution des eaux de surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des micro barrage • Aménager les terres de la vallée • sensibiliser la population sur l'utilisation des produits toxiques
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise répartition • Baisse des productions • Baisse de rendement • Disparition de certaines espèces forestières • Réchauffement du climat • Inondation des champs • Accroissement de la pauvreté • Présence de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Reboiser ; • Développer l'arboriculture • Introduire des variétés hâtives • Changer les méthodes culturales

5.2.6. Problématique de la sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire est pour nous, la disponibilité en quantité et qualité des produits alimentaires, pour tout individu et tout groupe, à tout instant, de façon durable, culturellement et dignement accessible, pour permettre de mener une vie active et saine. ».

Au Sénégal, Seize (16) pour cent des ménages sont en insécurité alimentaire (2 pour cent en situation sévère et 14 pour cent en situation modérée). Environ 42 pour cent des ménages sont en situation de sécurité alimentaire.

Les Caractéristiques des ménages en insécurité alimentaire sévère (2%): Ces ménages ont une consommation alimentaire très déficiente où ils connaissent une perte très importante de leurs moyens de subsistance qui va conduire à des déficits importants dans leur consommation alimentaire. Parmi ces ménages 44 pour cent ont utilisé des stratégies de crise et 40 pour cent ont eu recours à des stratégies d'urgence au cours des 30 derniers jours

La situation de l'insécurité alimentaire varie beaucoup selon les régions. Sédhiou (42%), fait partie des régions avec une prévalence élevée d'insécurité alimentaire. La situation de l'insécurité alimentaire (modérée ou sévère) est critique dans certains départements où elle touche plus de la moitié des ménages enquêtés.

Quant à la Santé et nutrition de la mère et de l'enfant, le taux de la malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de moins de 6 à 59 mois est de 9,1 pour cent.40 Ce taux est proche du seuil d'alerte de 10 pour cent de l'OMS et témoigne d'une situation nutritionnelle précaire chez les enfants de 6-59 mois.

La MAG est en progression dans la région de Sédhiou (6,6% à 10,1%) La prévalence de la malnutrition chronique a baissé de 10 points depuis 2010 et s'établissait à 16,5 pour cent en 2012.

Les taux sont les plus élevés dans le sud et sud-est du pays avec des prévalences élevées dans les départements de Sédhiou.

Les taux de malnutrition aiguë et chronique sont généralement les plus élevés dans les régions les plus pauvres du pays, celles où la proportion de ménages en insécurité alimentaire est la plus élevée et où les ménages ont le moins accès à de l'eau potable et des toilettes améliorées.

Dans les zones urbaines, pratiquement tous les ménages (96,6%) ont accès à de l'eau potable. Dans les zones rurales, environ 17,5 pour cent des ménages n'ont pas accès à de l'eau potable. C'est dans la Sédhiou que l'accès à l'eau potable est le plus problématique : 49 pour cent des ménages n'y ont pas accès.

Dans les zones urbaines, 84,1 pour cent des ménages ont accès à des toilettes améliorées, contre seulement 38,6 pour cent dans les zones rurales. La proportion des ménages qui n'ont pas accès à des toilettes améliorées est très importante dans la région Sédhiou (86,7%).

Cependant avec la péjoration climatique qui a pour conséquence directe la baisse des rendements agricoles, on assiste de plus en plus à des problèmes de survie des populations. Ces difficultés se résument à l'accès aux services sociaux de base (santé, eau etc.).

Ainsi, l'achat suffisant de céréales aurait, cependant, un coût, à savoir le renoncement à d'autres biens et services essentiels, conduisant, par exemple, à un déficit budgétaire. C'est seulement en maximisant les sources de revenu qui peuvent d'ailleurs être augmentées en année de crise - que les ménages seront en mesure de satisfaire leurs besoins non alimentaires essentiels. Les stratégies d'augmentation de revenus durant une mauvaise année s'explique par l'augmentation du travail des migrants (augmenter le nombre de migrants et/ou la période de migration). Par ailleurs, l'augmentation de la vente de produits forestiers, en mauvaise année est une stratégie commune à tous les groupes socioéconomiques.

Aujourd'hui, parmi les groupes les plus vulnérables se trouvent en tête les femmes. Cette question de genre aujourd'hui est nationale et l'état dans ses politiques nationales a traité double cette question en instaurant la parité et la vulgarisation des textes dans le cadre de la SNEEG. Cette promotion des droits des femmes et des filles renforce la gouvernance du genre.

Avec une telle situation, il faut chercher à améliorer la situation économique et sociale des femmes par la mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques, avec technologies et équipements appropriés pour la transformation et la conservation des produits. Former les femmes sur les nouvelles techniques culinaires pour améliorer l'alimentation des ménages.

Tableau 12 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de la sécurité alimentaire

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de terres cultivables fertiles • Faune et flore présente • Présence de main d'œuvre • Existence de zones aménagées pour l'agriculture • Bonne organisation des producteurs • Présence de projet et programmes de soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnel • Appui des migrants • Soutien des états en équipement et intrants agricoles et aliments bétail • Existences d'organisations féminines ; • Existence de textes lois et règlement régissant la femme ; • Existence d'institutions ; • Existence de programme de l'état ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'érosion hydrique et éolienne des sols ; • Le coût élevé des intrants agricoles ; • La mauvaise gestion des terres cultivables ; • L'enclavement des centres d'exploitation • L'accès difficile aux intrants agricoles ; • La faible valorisation des produits de cueillette ; • L'inexistence de périmètres maraichers aménagés ; • La divagation des animaux ; • Le non-respect du calendrier agricole ; • L'insuffisance des équipements agricoles ; • Les techniques culturales sont rudimentaires • L'utilisation non rationnelle des sous-produits animaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner les intrants ; • Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des terres ; • Désenclaver des centres d'exploitation ; • Faciliter l'accès aux intrants agricoles ; • Augmenter la valorisation des produits de cueillette ; • Aménager des périmètres maraichers dans les quartiers ; • Augmenter le niveau d'équipement agricoles ; • Renforcer les capacités des producteurs ; • Construire 2 magasins de stockage de produits maraichers ; • Former les producteurs sur les techniques de production de fumure organique ; • Organiser et former les femmes dans les activités AGR; • Elaborer et mettre en œuvre des projets sectoriels ;

<ul style="list-style-type: none"> • Existence de partenaires techniques et financiers. • 	<ul style="list-style-type: none"> • La mauvaise gestion des stocks de produits maraîchers ; • La non maîtrise des techniques de production de fumure organique ; • Manque de formation et d'organisation des femmes ; • Faible vulgarisation des textes relatifs à la femme ; • Absence de projets (agr) ; • Faible intégration de la femme dans les projets sectoriels (éducation, santé et justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les textes dans le cadre de la sneeg.
---	--	--

5.3. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

5.3.1. ENERGIE

Les huit (8) quartiers, sont connectés au réseau de la SENELEC, à partir de la centrale de Ziguinchor Boutoute. Cette électrification constitue un réel besoin au niveau de la commune si l'on en juge par la demande solvable potentielle représentée par les divers appareils téléviseurs et électroménagers utilisés par la population. L'éclairage public n'est assuré que par quelques points lumineux disséminés le long de la route nationale n°4, ce qui contribue à favoriser l'insécurité dans la commune. Les contraintes identifiées sont la faiblesse ou même l'absence de réseau électrique aussi pour les besoins domestique que pour l'éclairage public, les délestages fréquents et les lenteurs observées dans la pose des compteurs par le personnel de la SENELEC. En termes de solutions à ces contraintes, il a été proposé d'étendre la couverture du réseau électrique, d'augmenter le nombre de points lumineux pour renforcer l'éclairage public, et l'amélioration de la qualité de service de la SENELEC.

Pour la distribution de carburants la commune ne dispose pas de station d'essence

Tableau 13 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de l'énergie

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence soleil • Quartiers lotis ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de station d'essence • Insuffisance des panneaux solaires ; • Absence d'électrification dans certaines zones ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification de certaines Zones de certains quartiers ; • Densifier le réseau ; • Développement d'autres sources d'énergie ; • Installer une station de carburant.

5.3.2 TIC et services financiers

Globalement, la Commune est desservie par l'ensemble des opérateurs de téléphonie Orange, Expresso et Tigo.

Le développement de certaines initiatives avec des opérateurs téléphoniques comme orange dans le cadre de son produit « Money transfert », l'amélioration de l'accès aux TIC et l'installation d'une banque pourraient amorcer une dynamique de transaction et impacter positivement le Développement Economique Local.

La pratique d'épargne et de crédit trouve dans l'existence de GPF, de GIE et autres un terrain favorable à son développement. La dynamique des activités économiques fortement marquée par la pratique de l'agriculture et de l'élevage est aussi un atout pour le développement du secteur. Les structures de micro finance attribuent des crédits au début de chaque campagne agricole pour permettre aux paysans de bénéficier de conditions de travail acceptables. Des crédits sont aussi octroyés pour l'élevage et d'autres activités génératrices de revenus. Toutefois les possibilités d'épargne privée sont fortement limitées par une réutilisation des ressources financières dans la majorité des cas à des dépenses familiales. Ainsi la capacité d'épargne privée est surtout grevée par la pauvreté des populations locales. Toutefois, une bonne partie des populations dispose d'un compte bancaire. La structure de micro finance CMS est présente au niveau de la commune. Toutefois, il n'existe pas au niveau de la collectivité locale de structures bancaires. Les différentes

structures se localisent le plus souvent dans les centres urbains comme Sédhiou. Cela entraîne d'énormes contraintes pour un accès rapide au crédit.

Tableau 14 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs de la micro finance

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de gje, gpf ; • Existence d'actionnaire ; • Existence bétail ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement difficile des crédits ; • Garantie excessive ; • Taux d'intérêt élevés ; • Retard dans l'allocation des crédits ; • Déficit de sensibilisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisser les taux d'intérêts ; • Installer une banque ; • Transparence dans le système d'allégement des garanties ;

5.3.3 Désenclavement et transport les TIC

Les voies de communication de la commune sont constituées par des sentiers et des pistes dont la praticabilité est médiocre, surtout en période d'hivernage. La seule voie revêtue est la route nationale n°4 qui traverse la commune sur 2 kms environ.

La commune dans ses relations avec son l'Hinterland reste difficilement sont joignables voir inaccessibles vue l'état de la voirie inexistante sauf l'axe Bounkiling-medina Wandifa de 6 km :

- Axes Bounkiling/Kandion (25km)
- Axe Bounkiling/Inor (04)
- Axe Bounkiling/ Djinany (25km)

La moto, les taxis djakarta et les taxis clandos restent les moyens de transport le plus courant à l'intérieur de la commune. La marche à pied ou à vélo est assez fréquente à cause de l'insuffisance des moyens de transport.

Tableau 15 : Synthèse des contraintes hypothèse de solutions des secteurs du transport

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de • Pistes ; • Existence de ponts d'affranchissement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de gare routière • Existence de piste impraticable durant la saison des pluies • Absence de pont de liaison • Dégradation avancée des voiries • Absence de radio communautaire • Absence de pont ou passerelles reliant les quartiers à la rn4. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une gare routière • Construire des passerelles facilitant l'accès aux quartiers • Aménager les rues inters quartiers • Créer une radio communautaire • Améliorer le réseau interne • Aménager les rues et améliorer les moyens de transport • Construction de routes urbaines

5.3.4. Diagnostic de l'économie locale de la commune

L'économie de la commune est portée en grande partie par le marché hebdomadaire. De par son envergure, ce marché fait de Bounkiling un carrefour où se rencontrent des commerçants et hommes d'affaires venant de toute la sous-région Ouest africaine.

Les populations de la commune dans leur ensemble, et surtout celles de Bounkiling, sont très actives au plan économique. Toutes les activités de production agricole et horticole, pastorale, ainsi que les activités de transformation artisanale de produits du cru et leur commercialisation surtout pendant le marché hebdomadaire, sont exercées sur toute l'étendue du territoire communal. Les métiers de l'artisanat d'œuvre et de service ainsi que les activités de transport de biens et de personnes ou de restauration, de vente au détail ou en demi-gros sont très présentes dans le tissu économique local.

Les périmètres agricoles, aménageables du marigot permettraient une riziculture intensive et un élevage moderne avec l'amélioration de la race bovine à travers un programme d'insémination.

Mais le poids lourd de l'économie locale est sans aucun doute le marché hebdomadaire qui joue un rôle important dans les échanges transfrontaliers en tant que marché d'éclatement de produits agricoles, forestiers, halieutiques transformés et de denrée alimentaires ou de produits manufacturés, en direction des pays comme la Gambie et la Guinée Bissau .

5.4. Le profil gouvernance

5.4.1. Profil des élus et dimension genre

Le conseil municipal, composé de 40 élus comprend le maire assisté d'un bureau exécutif de deux membres. Des avancées notoires sont enregistrées dans la représentativité au conseil municipal avec 20 conseillères soit une parité exacte. Le bureau du conseil municipal composé de deux adjoints et du maire ,compte une femme adjointe.

Le doyen d'âge du conseil à 66 ans et le benjamin à 25 ans. La pyramide des âges se résumant ainsi avec 15 conseillers de plus de 50 ans et 14 ont moins 40 ans ; Les différents secteurs d'activités professionnelles sont représentés dans le conseil. Dans le même ordre d'idées, le conseil, pour mieux prendre en charge les besoins des populations, a mis place 15 commissions techniques cadrées aux contextes socio-culturels et économiques de la commune. Il faut noter que cinq parmi ces commissions techniques sont dirigées par des femmes. Cela signifie que la dimension genre n'est pas bien prise en compte dans les nominations aux postes clés et que des efforts doivent être réalisés pour atteindre la parité.

Le niveau académique des conseillers est que 25 conseillers savent lire et écrire en français (20) et arabe (5). Le niveau d'instruction des élus est relevé avec 12 conseillers (bac 3) 9 (BFEM) pour les niveaux d'études secondaires et universitaires (3 niveau bac) et deux (2) pour la licence et six (6) pour le niveau d'études primaires. Sur les quinze (15) conseillers quarante (40) sont analphabètes, soit trente sept (37)% (composés en majorité de femmes).

5.4.2. Le dispositif de gouvernance territoriale:

Le dispositif de gouvernance que nous tentons de décrire dans cette partie est la revue des différentes dispositions prises par la collectivité locale pour assurer une gestion transparente et une implication des citoyens à la prise de décision. Il s'agira, ainsi, de passer en revue les mesures prises par le conseil municipal pour favoriser la participation citoyenne tout en clarifiant le rôle des différents acteurs dans le contexte de la promotion de l'esprit du développement multi-acteur et inclusif qui interpelle tous les citoyens, A ce propos, il convient de souligner que la qualité des rapports entre les familles d'acteurs sera déterminante pour la réalisation des objectifs de développement participatif de la collectivité locale. A ce sujet, le conseil doit institutionnaliser les audiences publiques et redynamiser les conseils de quartier dont l'une des missions consiste à jouer un rôle d'interface entre les autres acteurs, le cas échéant, ils auront la lourde charge d'agir au nom du conseil municipal, en aidant au cadrage et à l'harmonisation des interventions. Ces conseils de quartier constituent, dès lors, des cadres d'échange et de concertation au service de la collectivité.

Selon les résultats de l'enquête menée au niveau de la mairie, le conseil municipal s'est réuni régulièrement (plus de trois en session ordinaire) au cours de l'année 2017. Cela témoigne de la volonté affichée des élus d'échanger sur les problématiques de développement de leur cité. Cependant les commissions se réunissent régulièrement. Cependant un rapport n'est élaboré pas pour chaque réunion et publié à l'interne.

Le conseil semble trouver des solutions au fonctionnement des commissions en mettant un cadre de concertation , en renforçant leurs capacités de concertation et en mettant en place un système de suivi des performances de chaque commission. Les rapports et PV de réunion du conseil et des

différentes commissions devraient être transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour information. Ces commissions qui, du reste, ne se réunissent pas toutes et seules, sont investies de missions importantes pour le développement socioéconomique de la commune. En effet, moins de 60% des commissions techniques se sont réunies trois fois durant l'année 2017, selon les résultats de l'enquête menée au niveau de la mairie. L'une des raisons explicatives de cette situation serait liée au manque de maîtrise des missions par certains responsables de commission et les nombreuses sollicitations des populations qui laissent peu de disponibilité aux élus.

Ainsi, les dysfonctionnements notés au sein de ces instances d'aide à la prise de décision du conseil, commandent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de leurs membres.

Le conseil municipal ne dispose pas encore d'hôtel de ville propre, le bâtiment faisant office est exiguë. Il est peu spacieux et fonctionnel, cependant les mobiliers et matériels de bureau doivent être rénovés.

Le personnel administratif communal est constitué du secrétariat général, de l'agent d'état civil, du gestionnaire, du surveillant comptable qui supervise une équipe de collecteurs, du gardien et du secrétariat. Il n'existe pas encore de services techniques communaux ni d'agent voyer.

Le système d'archivage ne fonctionne pas, ce qui pose le problème de traçabilité de l'information et justifie la mise en place dans les meilleurs délais un système d'archivage centralisé, informatisé et géré selon les normes requises.

Les principales contraintes liées à la gouvernance territoriale sont la faiblesse des capacités de la commune et la faible prise en charge de certaines compétences transférées. Les principaux enjeux dans le cadre de la gouvernance territoriale sont :

Sur un autre plan, une bonne gouvernance locale et territoriale suppose l'existence d'un tissu associatif engagé, dans une bonne dynamique de groupe, à l'œuvre de construction de sa cité. A ce propos, la commune de Bounkiling enregistre l'existence d'un réseau d'organisations communautaires de base (OCB) organisées selon l'âge et le sexe, l'activité économique, l'infrastructure ou l'équipement collectif, etc. Ces OCB, qui sont très nombreuses sont composées ainsi qu'il suit :

- les Associations de Jeunes ;
- les Sections Villageoises des coopératives agricoles ;
- les organisations faitières ;
- les Comités de Gestion ;
- Les conseils de quartiers
- les Foyers Culturels ;
- les organisations de femmes ;
- etc.

La gouvernance de ces types d'OCB a évolué au fil des ans, en même temps que les missions et objectifs qui justifiaient leur création. En effet, la plupart des OCB sont nées de façon spontanée sans vision particulière. Sous les effets de l'encadrement des services techniques habilités, ces OCB ont connu de profondes mutations tant du point de leurs modes de fonctionnement que de leurs raisons d'être. C'est ainsi que nombre d'OCB sont passées de leur statut informel à une reconnaissance juridique ou administrative avec des modes de gestion et de fonctionnement régis par des règles juridiques spécifiques. C'est dans ce contexte que les coopératives, les groupements d'intérêt économique (GIE), Groupements de Promotion féminine (GPF), associations sportives et culturelles (ASC), organisations faitières diverses ont, progressivement, émergé avec des missions bien définies et des modes de gestion qui requièrent :

- l'existence d'un calendrier de renouvellement ;

- le respect du calendrier de renouvellement ;
- l'obligation institutionnelle de présenter un rapport annuel d'activités et un bilan financier.

L'analyse de la dynamique associative est fondée sur les relations qu'entretiennent ces différentes organisations avec la collectivité locale. Dans ce cadre, il a été noté qu'en dehors de quelques-unes d'entre elles, les OCB n'entretiennent pas de véritables relations de partenariat avec la collectivité locale.

Cette situation devrait pousser les acteurs locaux, notamment le conseil municipal, à tenter de mettre à profit les dispositions du Code général des Collectivités locales en son article 3.

Aussi, serait-il envisageable de redynamiser les conseils de quartier regroupés dans un cadre plus fédérateur et fonctionnel comme le cadre municipal de concertation tel que préconisé par le Code général des Collectivités locales.

L'accès à l'information

Un élément important dans le dispositif de bonne gouvernance est l'accès à l'information. L'évaluation de celui-ci montre que la commune n'est pas bien fournie en matière d'outil d'accès à l'information (radio, journaux, NTIC, etc.). Mais la création d'un centre de documentation moderne et la création d'espaces Wifi contribuerait à améliorer considérablement l'accès à l'information.

5.4.3 La gouvernance locale et la participation citoyenne

La gouvernance doit répondre à ce souci de proximité territoriale qui doit être une réalité vécue par les populations de tout âge et tout sexe confondu. Cependant, la proximité territoriale pour être appropriée doit s'adosser sur une proximité institutionnelle qui correspond ici à la démocratie représentative à travers les conseillers élus.

Les acteurs territoriaux les plus impliqués formellement sont les élus et dans une moindre mesure quelques organisations faitières selon les communes.

Dans la plupart des cas, les processus de gouvernance s'exercent à travers le bureau des conseils et des commissions sectorielles dont les liens fonctionnels ne sont pas toujours évidents entre elles encore moins avec les citoyens de base.

Les informations sur la gestion des budgets ne sont pas largement diffusées en dehors de réunions d'orientation auxquelles participent des chefs de quartiers et quelques organisations de la société civile connues des municipalités. Cependant les audiences publiques constitueraient une pratique innovante à formaliser pour renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne.

La proximité territoriale n'a pas induit une démocratie participative à travers une proximité organisationnelle à l'échelle populaire pour faire émerger un nouveau type de citoyen qui se sente acteur concerné et responsabilisé dans la gouvernance des affaires locales. La relation de territorialité n'est ressentie généralement qu'en cas de besoin lié à l'état civil. Il serait par conséquent opportun de procéder à une large diffusion de la nouvelle configuration à travers la mise en place d'espaces de concertation plus élargis que les conseils de quartiers dont certains ne sont pas encore totalement mis en place.

Les causes souvent évoquées sont liées à un déficit de formation des élus comme des autres acteurs territoriaux. Une telle situation est aussi en lien avec l'absence ou l'insuffisance de collaboration entre la municipalité et les services déconcentrés de l'état qui opèrent au niveau régional, départemental et même communal.

La coopération est prévue par le code général des collectivités locales. Ainsi, les collectivités peuvent se constituer en groupement d'intérêt communautaire pour gérer ou exploiter des terres du domaine national, des infrastructures socioéconomiques...

Jusqu'ici, aucune expérience de GIC (à part le GIC initié avec l'appui du projet PSIDEL) n'a été tentée par la commune pour renforcer la coopération et le partenariat avec les autres collectivités. Compte tenu des enjeux de territorialisation, des limites actuelles des communes et des complémentarités avec les communes voisines, il est urgent de prendre des initiatives dans ce sens.

5.4.4. Gouvernance budgétaire: analyse de l'évolution du budget de la commune

Les dispositions légales qui fixent les attributions des communes ne sont toujours pas comprises par la population et occasionnent même des conflits de territorialité en ce qui concerne l'affectation de certaines recettes et l'exercice de certaines compétences.

L'analyse du budget de la commune fait apparaître :

De 2014 à 2016 le budget de la commune a connu une légère augmentation mais avec des taux de recouvrement très faible.

On note un très fort déséquilibre en faveur de la section fonctionnement qui réduit le taux affecté aux investissements..

Le taux de réalisation du budget global qui est très faible évolue en dents de scie à l'image de ceux des recettes et des dépenses.

Les prévisions de recettes qui sont très faibles dénotent des difficultés de la ville à trouver les ressources nécessaires à son financement. A l'analyse, on voit que la plupart des recettes est issue des impôts locaux ou des subventions des programmes ou des faibles dotations et fonds de concours de l'état.

Tableau 16 : analyse de l'évolution budgétaire des trois dernières années

ANNEES	Montant de recettes	Montant des dépenses	Solde
2014	155 093 925	113 972 918	41 121 007
2015	145 835 615	144 532 110	1 303 505
2016	88 920 758	87 981 125	939 633

Les caractéristiques du budget de la commune sont identiques à celles des autres CL du pays. L'insuffisance des moyens constitue donc une contrainte pour la conduite des affaires locales dans les communes et pose le problème de la viabilité de ce nouveau découpage en terme économique.

A l'image des autres municipalités du Sénégal, la commune de Bounkiling n'a pas les moyens de son autonomie en politique du cadre de vie et de développement économique et la construction de sa vision pourrait être compromise. L'autonomie de juger de la pertinence des options politiques est biaisée par la dépendance financière à l'État. En effet, parmi les quatre modes de levée de fonds connus, et qui permettent de mettre en place un portefeuille budgétaire diversifié (Dotation, Revenus fiscaux, Revenus de service et des permis et les Emprunts), l'État du Sénégal a opté pour une dotation budgétaire très instable.

En réalité, la politique de décentralisation doit libérer les dynamiques territoriales en dotant les collectivités locales d'une ingénierie financière et de gestion de projets urbains complexes. L'enjeu et les défis de la mise en œuvre de l'acte 3 devaient se gérer à ce niveau et à travers l'inclusion

des acteurs techniques et des praticiens. Un benchmarking devait permettre de proposer une fiscalité propre, la possibilité d'un patrimoine d'actif immobilier et par voie de conséquence un accès aux financements innovants (par l'emprunt) dans une totale transparence. Malheureusement, à la cohérence territoriale, à l'ingénierie urbaine, aux projets urbains complexes et aux stimuli des financements innovants du marché des capitaux, l'Etat a préféré une mise en œuvre en deux temps de l'acte 3, sans parler de financement et de découpage.

Mais la logique voudrait que ce que l'Etat ne peut financer directement par la dotation, les municipalités puissent le rechercher à travers une fiscalité propre qui les encouragent à élargir l'assiette de recouvrement par un dispositif, des équipements et des projets de développement immobilier et commercial.

Face aux difficultés actuelles de lever des fonds sur le marché des capitaux, par les prêts bancaires ou les emprunts obligataires, la commune doit, dans le cadre de la construction de sa vision, développer des services urbains rentables (office d'habitation, centre de commerce etc., service de transport) à travers un urbanisme commercial et réglementaire. Ce type de mobilisation de fonds est incontournable dans les politiques municipales modernes, notamment dans la législation spécifique pour les cités et les villes.

Le renforcement des capacités financières de la commune peut aussi passer par le développement du partenariat par le biais de la coopération décentralisée mais aussi par le partenariat public privé.

Les contrats plans avec l'état sont également d'autres créneaux qu'il faut exploiter pour améliorer la satisfaction de la demande sociale actuelle et future compte tenu des développements précédents qui positionnent Bounkiling comme un futur carrefour d'échanges à l'échelle sous régionale.

Tableau 17 : Synthèse des Atouts et contrainte de la gouvernance institutionnelle

Atouts	Contraintes / gaps	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Bon niveau des conseillers • Pluralité des commissions • Meilleures appréhensions des besoins des populations • Participation des populations à la gestion municipale 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'étude du personnel faible • Déficit de programme de renforcement de capacité • Pas assez de femmes aux postes de responsabilité • Faiblesse des ressources financières • Difficulté dans la mobilisation des ressources fiscales (taxes et impôts) • Faible démarcation entre la politique et l'administration • Formes de pression politique • Défaut d'organigramme fonctionnel • Difficulté de mise en œuvre des documents de planification déjà élaborés • Pas de prise en charge spécifique des préoccupations des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des ressources humaines • Sensibilisation des populations au paiement des taxes et impôts • Mise en place d'un organigramme efficace et fonctionnel • Mise en place d'un système d'archivage informatisé • Création et mise à jour d'une base de données des contribuables • Estimation du potentiel fiscal de la commune • Amélioration des modes de recouvrement • Responsabilisation des femmes conseillères • Se mettre dans une dynamique de faire un budget sensible au genre

SIXIEME PARTIE: ANALYSE PROSPECTIVE, ET PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

6.1 ANALYSE PROSPECTIVE : Vers une métropole à l'échelle de la sous-région

La ville de Bounkiling connaît une phase de forte croissance démographique, encouragée par sa position géographique et par la qualité de vie qu'elle offre. Pour cela, Bounkiling doit intégrer dans sa politique de développement un exode des habitants des communes voisines.

Même si Bounkiling dispose actuellement de formidables atouts, elle ne peut se considérer comme dépositaire d'acquis surtout qu'elle aura demain un nouveau rôle à jouer à l'échelle globale de la sous-région. Cette mutation doit s'inscrire dans le cadre d'une forte dynamique de développement de la ville, afin de positionner Bounkiling comme un carrefour d'échanges à l'échelle de la sous-région. Mais pour cela, Bounkiling doit faire face à l'émergence sur l'axe Medina Wandifa qui depuis quelques années se positionne comme concurrent direct.

C'est pourquoi, la commune doit faire de Bounkiling une ville attractive dotée d'infrastructures économiques, sanitaires, hydrauliques et éducatives modernes, sans oublier l'assainissement et la voirie.

Mais la commune doit aussi faire face à des difficultés liées au déséquilibre progressif de son écosystème. Le déboisement progressif des arbres et les ruptures des logiques hydrologiques des bassins versants commencent à causer des dégâts. A chaque saison des pluies, les populations de nombreux quartiers sont exposées à des risques. Certaines initiatives sont déjà actuellement à l'œuvre pour trouver des solutions face à cette urgence environnementale et sociale.

La gestion foncière devrait aussi faire l'objet d'une attention tant cette problématique est complexe entre les notions de droit d'usage, domaine national, propriété privée, propriété de l'Etat.

Donc, à la veille des grandes mutations territoriales Bounkiling doit se positionner comme un carrefour d'échanges à l'échelle de la sous-région ouest africaine. Pour ce faire, les élus et les principaux acteurs de la commune ont identifié les objectifs suivants :

- proposer une vision à long terme libérant les énergies et les potentiels du territoire en dépassant le cadre de la commune.
- proposer une stratégie de développement durable économique et urbain, qui fédère les nombreux acteurs du territoire autour d'un projet commun, porteur d'identité et d'une dynamique partagée construite sur le long terme, en articulant les échelles, du local au global,
- élaborer une stratégie pour restaurer et préserver les grands équilibres environnementaux, en particulier ceux des forêts classées enjeux d'importance nationale.
- proposer des réponses concrètes aux demandes des habitants : protection contre les intempéries, préservation du cadre de vie, accès et droit au logement par de nouvelles approches foncières.

6.1.1 LES POTENTIALITES ET LES CONTRAINTES

Au regard de l'analyse SWOT, la ville de Bounkiling fait face à des défis et des enjeux majeurs qu'il s'agira de relever en exploitant à fond tous les atouts dont elle dispose mais aussi en levant les contraintes auxquelles elle est confrontée.

6.1.2 LES DEFIS ET ENJEUX

Le repositionnement stratégique de Bounkiling commande de dépasser les frontières de la commune et de repenser le développement du territoire à l'aune des différentes échelles géographiques. Il s'agit non seulement de permettre à Bounkiling de trouver pleinement sa voie en tant que ville à part entière où il fait bon vivre, mais également en tant que pôle émergent et moteur de développement du département avec un rayonnement international.

Le diagnostic réalisé a permis de dresser un état des lieux du territoire suivant ses atouts et ses faiblesses et d'identifier les enjeux pour les cinq (5) thématiques abordées que sont :le milieu physique ; l'analyse urbaine et spatiale ; les axes de communication et les infrastructures structurantes ; l'analyse du tissu économique et la gouvernance territoriale.

De façon spécifique, Bounkiling doit relever de nombreux défis parmi lesquels:

- construire à toutes les échelles une économie de productions, de services et de savoirs de niveau national et international mais offrant des opportunités pour tous les habitants de la commune et de la région, et respectueuse de leur qualité de vie.
- élaborer une stratégie de développement économique adaptée aux exigences du marché de la sous-région ouest africaine.
- développer un marketing territorial efficace, économique, culturel et environnemental pour renforcer l'attractivité et forger l'identité nouvelle de Bounkiling, pôle émergent, nouveau moteur du développement de la région et du Sénégal.
- créer des bassins d'emplois et de richesse à même de fixer la population sur le territoire;
- promouvoir une urbanisation économe en ressources foncières ;
- relever le niveau de la grille des infrastructures de base ;
- élaborer avec les communes voisines un projet de territoire partagé, notamment pour dépasser l'impasse foncière ressentie par les acteurs du territoire.
- stopper la dégradation des grands équilibres environnementaux et engager leur restauration
- articuler les échelles d'intervention des acteurs de l'aménagement avec une participation citoyenne fondée sur l'engagement et la capacité d'initiative des nombreux acteurs de la société civile.
- doter la collectivité locale d'outils de planification spatiale adaptés ;
- moderniser l'assainissement de la ville.

Bien sûr, face à cette liste ambitieuse de défis à relever pour construire un projet de territoire de la ville carrefour, l'élément essentiel est indéniablement la stratégie pour articuler ces enjeux, définir la priorité des actions et fédérer les acteurs autour d'une même vision partagée.

6.1.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour construire la vision de la commune à l'horizon 2035, les cinq orientations stratégiques suivantes ont été identifiées :

6.1.3.1 Gestion durable de l'environnement et la restauration des écosystèmes

Pour assurer la gestion durable de l'environnement et la préservation des écosystèmes, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- stopper la dégradation des grands équilibres environnementaux et engager leur restauration
- préserver les zones agricoles ;
- lutter contre l'érosion hydrique ;
- conserver et valoriser le potentiel ;

6.1.3.2 Maîtrise de l'urbanisation et amélioration de la gouvernance

La maîtrise de l'urbanisation vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- maîtriser la croissance urbaine ;
- lutter contre la bidonvilisation ;
- répondre à la demande en logements ;
- promouvoir un développement urbain équilibré ;
- mettre en place un cadre de concertation adapté au projet de territoire, et innover dans un développement intercommunal
- améliorer la gouvernance territoriale,
- améliorer la sécurité.
- Amélioration du cadre de vie des populations

6.1.3.3 Amélioration du cadre de vie des populations,

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- assurer une gestion adaptée des risques sur l'environnement et sur les populations ;
- répondre aux besoins en eau et en électricité des populations;
- assurer l'assainissement des différents établissements humains et une bonne gestion des eaux pluviales ;
- assurer une bonne gestion des déchets ;
- répondre aux besoins en équipements collectifs ;

6.1.3.4 Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et du réseau de transport

Pour cela, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- construire de nouvelles salles de classes
- construire des murs de clôture du lycée
- raccorder toutes équipes au réseau de la SENELEC
- équiper les salles de classes
- construire des salles de santé et les équiper
- renforcer le plateau technique des structures sanitaires
- réaliser un plateau multifonctionnel (stade, aires de jeu, piscine, piste athlétisme, etc.)
- renforcer le réseau routier ;
- améliorer l'offre de transport ;
- renforcer les équipements de transports ;

6.1.3.5 Renforcement du tissu économique

Pour renforcer le tissu économique, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

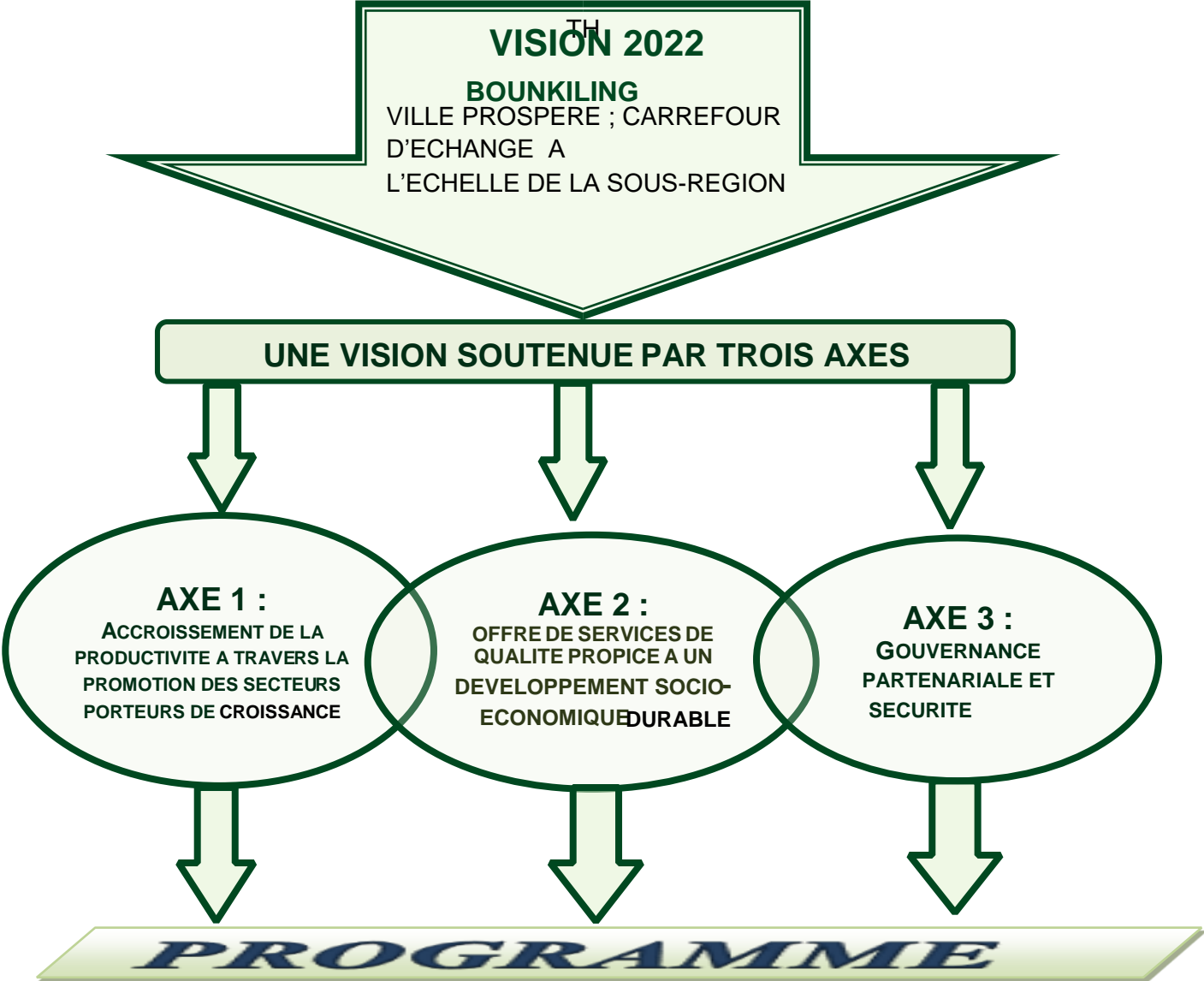
- renforcer les infrastructures pour la production
- moderniser et renforcer les équipements de soutien à l'activité économique ;
- promouvoir le développement industriel ;
- promouvoir l'artisanat et renforcer le tissu des petites et moyennes entreprises ;
- répondre aux besoins en formation de la zone ;

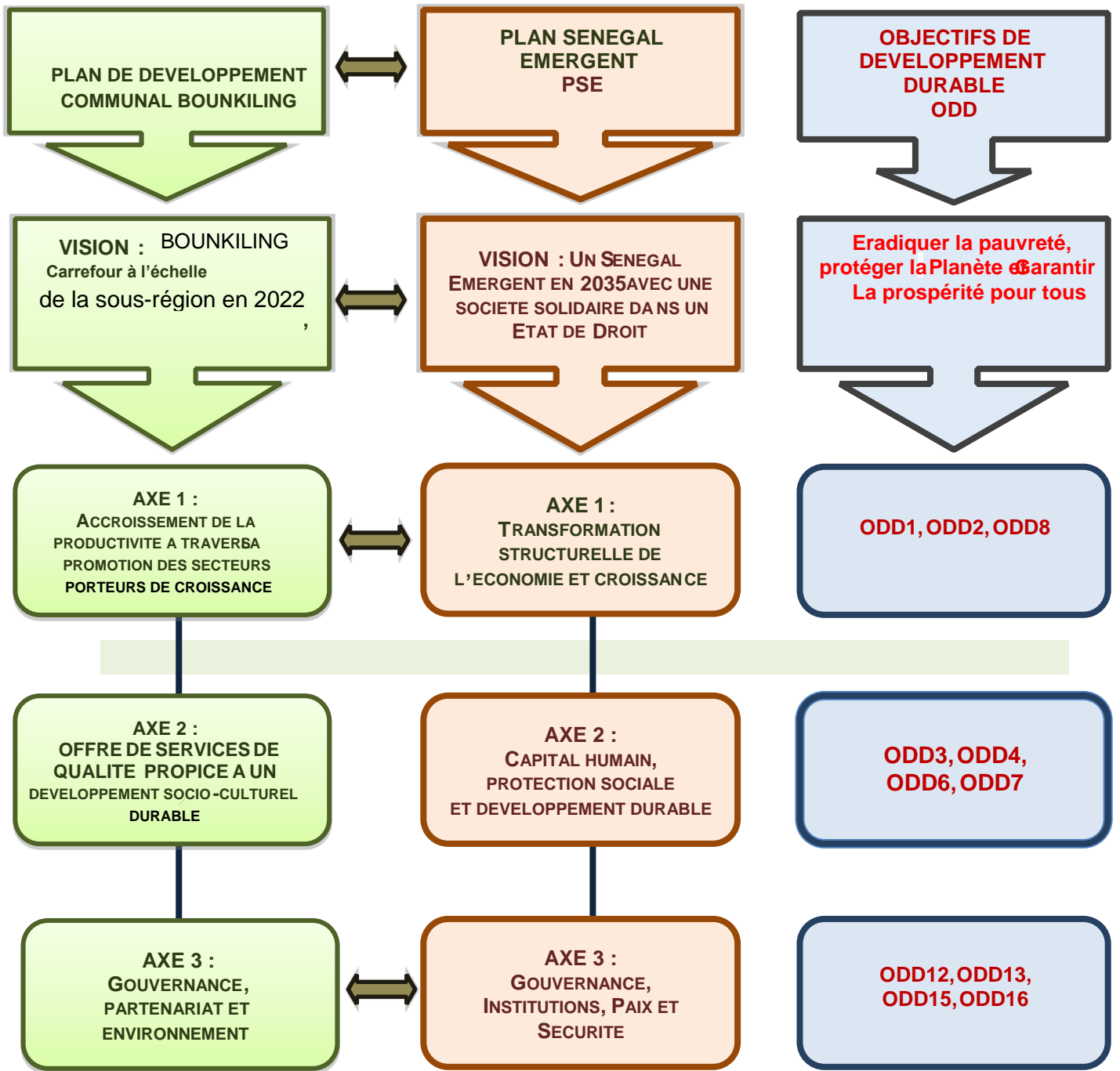
6.2 PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'appréciation des forces et faiblesses de la commune, des menaces auxquelles elle est confrontée et des opportunités qu'elle peut saisir, est aujourd'hui largement partagée par les acteurs. C'est à partir de cette appréciation, et en accord avec les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire fixées par les différents documents de planification à l'échelle nationale et régionale, qu'une véritable vision d'avenir s'est forgée pour faire de Bounkiling une ville carrefour « centre d'échanges à l'échelle de sous-région ouest africaine

Ainsi quatre axes ont été identifiés pour porter la construction de la vision de Bounkiling à l'horizon 2035

6.2.1 Schéma d'articulation du PDC de BOUNKILING au PSE et aux ODD





6.2.2 Programmes par axe de développement

AXE 1	AXE 2	AXE 3
<p>PEL : Promotion de l'économie locale</p> <p>2 PAP : Programme d'Appui à la Production</p>	<p>PGIES : Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux</p> <p>PRECE : Programme de Renforcement de Capacité des élus</p> <p>PEACV : environnement ; assainissement et cadre de vie</p>	<p>6 PASU : Programme d'amélioration de la sécurité urbaine</p> <p>PRG : Programme de Renforcement de la Gouvernance</p>

AXE 1 : PROMOTION DES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

PROGRAMME 1 : Programme de Promotion de l'économie locale (PEL) par les filières porteuses

	Objectif général	Objectifs spécifiques
<p>Ce programme est un maillon essentiel de l'objectif de croissance économique visé et qui sera porté par les filières locales et les secteurs stratégiques. Il vise à améliorer les revenus à booster l'emploi et à développer l'esprit d'entreprise chez la couche active de la population en vue d'impulser un développement économique durable</p>	<p>Améliorer les conditions d'existence des populations à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance, d'emplois durables</p>	<p>Valoriser les filières locales</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil de la ville</p> <p>Promouvoir les initiatives locales de développement</p>

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultats	Extrants mesurables
<p>la production et les revenus des entrepreneurs locaux ont sensiblement augmenté et la contribution de la ville dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté a augmenté</p> <p>La sécurité alimentaire dans la Commune est renforcée.</p> <p>Les filières locales sont promues et protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création d'une usine de transformation des produits locaux (céréales, fruits et légumes). ⇒ Création d'un centre commercial ⇒ Création d'une usine d'aliment de bétail et de volaille ⇒ Construction d'un hôtel de luxe ⇒ Création d'unités laitières ⇒ Appui à la riziculture ⇒ Appui aux ouvriers et aux artisans

PROGRAMME 2 : Programme d'Appui à la Production (PAP)

Le PAP est destiné à résoudre les problèmes liés aux infrastructures et qui entravent le développement des activités économiques	Objectif général	Objectifs spécifiques
	Créer les conditions d'une production de qualité et en quantité suffisante	Augmenter la capacité d'accueil (hébergement) de la ville en quantité et en qualité Améliorer l'environnement de la production Informer et sensibiliser sur les opportunités de la ville

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultats	Extrants mesurables
Les conditions d'une amélioration de la productivité et de la production sont mises en place, Une nouvelle dynamique est impulsée dans les filières porteuses et de la transformation des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création d'un grand marché de bétail ⇒ Aménagement d'entrepôts (pour le stockage) ⇒ Formation des acteurs privés ⇒ Création d'un centre artisanal ⇒ Réorganisation du marché ⇒ Aménagement des zones dédiées /syndicats ⇒ Création d'un journal local et d'un site WEB

AXE 2 : OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE DURABLE

PROGRAMME 3 : Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux (PGIES)

Le PGIES a pour mission d'élargir l'accès ou d'absorber le gap en infrastructures et équipements services sociaux de base de qualité (éducatifs, sanitaires, sportive, culturelle) et en établir l'équité pour tous. Sa mise en œuvre permettra une amélioration du plateau technique et une couverture effective en eau potable.	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Améliorer l'accès et la qualité aux services sociaux de base	Comblé le gap en infrastructures et équipements de base Garantir une offre de qualité aux services essentiels Promouvoir un cadre d'épanouissement en direction de toutes les couches sociales

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultats	Extrants mesurables
Le gap en infrastructures et équipements sociaux est résorbé et la qualité des services est fortement améliorée	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construction de salles de classes équipées ⇒ Raccorder les écoles au réseau de la SENELEC ⇒ Construire de nouvelles structures sanitaires

<p>Un cadre d'épanouissement et de meilleures conditions de mobilité fonctionnelle sont offerts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réfection, réhabilitation et modernisation des infrastructures sportives ↳ Création d'un centre d'incubation pour la promotion des métiers artisanaux ↳ Construction d'un SAMU municipal (Service d'Assistance Médical d'Urgence) ↳ Construction d'un centre de sante de type 2 ↳ création d'un centre de dépistage des différentes formes de maladies ↳ Equipement de toutes les écoles primaires de boites pharmaceutiques ↳ Appui au Relèvement du plateau technique du centre de santé ↳ Organisation de journées médicales ↳
---	---

PROGRAMME 4 : Programme de renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux (PRECEL)

<p>Le PRECEL est un instrument voué au renforcement des capacités techniques des différents acteurs du Développement Economique Local quelque soient leur métier, fonction ou domaine d'activité. L'objectif de PRECEL est d'outiller et rendre performant tout acteur local ciblé qui impacte sur le développement territorial et sur l'atteinte des objectifs fixés de croissance économique de la Collectivité.</p>	<p>Objectif global</p> <p>Améliorer la performance de ressources humaines porteuses de développement</p>	<p>Objectifs spécifiques</p> <p>Améliorer l'accès aux services publics Garantir la gouvernance durable de la municipalité</p>
--	---	--

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultat	Extrants mesurables
<p>Le personnel de la mairie est plus compétent La productivité du personnel augmente La recherche d'information est plus rapide Les données sont plus sécurisées</p>	<p>Création d'un réseau informatique à la Mairie Renforcement des capacités des conseillers municipaux (budget participatif, informatique, fonctionnement du conseil, rôles des commissions, etc.) Création de centres de formation en informatique pour les acteurs économiques et les Daaras</p>

PROGRAMME 5: Programme Gestion de l'environnement, assainissement et amélioration du cadre de vie (PGEACV)

<p>Ce programme est chargé de mieux gérer l'environnement et le cadre de vie des habitants de la ville en vue d'améliorer</p>	<p>Objectif global</p> <p>Améliorer durablement la vie dans la cité</p>	<p>Objectifs spécifiques</p> <p>Disposer d'un cadre de vie attrayant</p>
---	--	---

durablement les conditions de vie et les commodités de la population actuelle et future		Restaurer l'environnement
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
Le cadre de vie de la population est amélioré La ville est plus attrayante Les conditions de vie sont meilleures L'environnement est restauré	⇒ Réhabilitation et extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales (construction d'ouvrage d'assainissement : ⇒ Extension du Réseau d'évacuation des eaux usées domestiques ⇒ Extension du réseau d'eau potable dans les quartiers non desservis ⇒ Equipement des maisons de latrines modernes (VIP) ⇒ Amélioration de la collecte et du tri des ordures ⇒ Construction d'une décharge contrôlée	

AXE 3 : GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE

PROGRAMME 6 : Programme d'amélioration de la sécurité urbaine (PAS)

Ce programme a pour but de créer les conditions de sécurisation de la vie des citoyens et de leurs biens	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Renforcer la sécurité des citoyens à l'échelle de la ville	La police municipale est mise en place Les agents de sécurité sont formés et équipés L'éclairage public est étendu à tous les quartiers de la ville
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
Les citoyens vivent dans la paix et la sécurité	Projet de mise en place de la police municipale Recrutement de policiers municipaux et renforcement de leurs moyens d'action) Appui de la création de brigades de surveillance en s'appuyant sur les comités de quartiers Extension du réseau électrique dans les quartiers périphériques Réhabilitation du réseau d'éclairage Electrification solaire des bâtiments stratégiques et des artères publiques	

PROGRAMME 7: Programme Renforcement de la bonne gouvernance (PRG)

Le PRG promeut une gouvernance participative à travers une gestion rationnelle et inclusive des affaires de la ville pour mieux répondre aux attentes des citoyens	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Consolider la dynamique de bonne gouvernance locale	Redynamiser les organes de gestion de la gouvernance (cadre de concertation, audience populaire, etc.) Renforcer la coopération entre les communes Renforcer le contrôle citoyen
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
La citoyenneté est active	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formation des élus et leaders de la commune ⇒ Les textes législatifs et réglementaires Mis à disposition des acteurs ⇒ La mobilisation des impôts ⇒ Animation des cadres de concertation ⇒ Recrutement du personnel au niveau de la commune ⇒ Tenue des débats citoyens dans les quartiers ⇒ Organisation huit (8) Séances d'auto évaluation du PDC dans les quartiers 	

6.2.2 OPERATIONNALISATION DU PLAN ET SUIVI DU PLAN

ACTIVITES	Cout en F CFA	PARTENAIRES	PERIODE				
			2018	2019	2020	2021	2022
AXE 1 : PROMOTION DES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE							
PROGRAMME 1 : Programme de Promotion de l'économie locale (PEL) par les filières porteuses							
Création d'une usine de transformation des produits locaux (céréales, fruits et légumes).	45000000	ÉTAT PRIVE		20000000	25000000		
Création d'un centre commercial	50000000	ÉTAT PRIVE			25000000	25000000	
Création d'une usine d'aliment de bétail et de volaille	20000000	ÉTAT PRIVE		20000000			
Construction d'un hôtel	25000000	ÉTAT PRIVE		25000000			
Former les femmes sur la transformation des produits locaux	2000000	COMMUNE		2000000			
Sous total 1	142000000			67000000	50000000	25000000	
PROGRAMME 2 : Programme d'Appui à la Production (PAP)							
Création d'un grand marché de bétail	10000000	COMMUNE ÉTAT		5000000	5000000		
Aménagement d'entrepôts (pour le stockage)	15000000	COMM/PRIVE			7500000	7500000	
Réorganisation du marché	2000000	COMMUNE		2000000			
Sous Total 2	27000000			7000000	12500000	7500000	
AXE 2 : OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL DURABLE							
PROGRAMME 3 : Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux (PGIES)							
Construction et équipements de salles de classes et d'infrastructures sanitaires	300000000	ÉTAT PRIVE	50000000	50000000	100000000	50000000	50000000
Réfection, réhabilitation et modernisation des infrastructures sportives	25000000	ÉTAT PRIVE	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000
Construction d'un SAMU municipal (Service d'Assistance Médical d'Urgence)	300000000	ÉTAT PRIVE		150000000	150000000		
Création d'un centre de dépistage des différentes formes des maladies	30000000	ÉTAT PRIVE	15000000	15000000			
Equipement de toutes les écoles primaires de boîtes pharmaceutiques	3000000	COMMUNE	3000000				
Appui au Relèvement du plateau technique de la structure de santé de la Commune	25000000	ÉTAT PRIVE	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000

Sous total 3	683000000		78000000	225000000	260000000	60000000	60000000
PROGRAMME 4 : Programme de renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux (PRECEL)							
Installation d'un réseau informatique à la Mairie et d'un système d'archivage informatisé	40000000	ÉTAT COMMUNE	10000000	10000000	10000000	10000000	
Création de centres de formation en informatique pour les acteurs économiques et les Daaras modernes	5000000	ÉTAT COMMUNE					5000000
Sous total 4	45000000		10000000	10000000	10000000	10000000	5000000
PROGRAMME 5: Programme Gestion de l'environnement, assainissement et amélioration du cadre de vie (PGEACV)							
Réhabilitation et extension de la voirie et du réseau d'évacuation des eaux pluviales (construction d'ouvrage d'assainissement :	300000000	ÉTAT COMMUNE	60000000	60000000	60000000	60000000	60000000
Extension du Réseau d'adduction d'eau potable et d'un réseau d'évacuation des eaux usées	50000000	ÉTAT COMMUNE	10000000	10000000	10000000	10000000	10000000
Sous total 5	350000000		70000000	70000000	70000000	70000000	70000000
AXE 3 : GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE							
PROGRAMME 6 : Programme d'amélioration de la sécurité urbaine (PAS)							
Recrutement de policiers municipaux et renforcement de leurs moyens d'action)	PM	ÉTAT					
Appui la création de brigades de surveillance en s'appuyant sur les comités de quartiers	1000000	COMMUNE	500000	500000			
Extension du réseau électrique dans les quartiers périphériques	50000000	COMMUNE	10000000	10000000	10000000	10000000	10000000
Réhabilitation du réseau d'éclairage	3000000	COMMUNE	1500000	1500000			
Electrification solaire des bâtiments stratégiques et des artères publiques	7000000	ÉTAT COMMUNE	3500000	3500000			
Sous total 6	61000000		15500000	15500000	10000000	10000000	10000000
PROGRAMME 7: Programme Renforcement de la bonne gouvernance territoriale (PRG)							

Sélectionner et former des élus et leaders de la commune	6 000 000	COMMUNE	3000000	3000000			
Mettre à disposition des acteurs les textes législatifs et réglementaires	4 000 000	COMMUNE	2000000	2000000			
Sensibiliser les populations sur la mobilisation des impôts	5 000 000	COMMUNE	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Créer et animer des cadres de concertation	7 500 000	COMMUNE	2000000	1500000	1500000	1500000	1000000
Redynamiser le cadre de concertation communal	3 500 000	COMMUNE	1000000	1500000	1000000		
Recruter du personnel au niveau de la commune	4 000 000	COMMUNE	1000000	2000000	1000000		
Mettre en place de cadres de concertation multi acteurs dans la commune et former les acteurs	5 000 000	COMMUNE	1000000	2500000	1500000		
Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité de proximité et de protection civile (ASP, Police municipale)	5 000 000	COMMUNE	1000000	2500000	1500000		
Tenir des débats citoyens dans les quartiers	8 000 000	COMMUNE	2000000	2000000	2000000	2000000	
Mettre en place un comité de suivi / évaluation des actions de la commune	1 500 000	COMMUNE	1500000				
Organiser huit (8) Séances d'auto évaluation du PDC dans les quatre (4) zones	2 500 000	COMMUNE		1000000	1500000		
Sous total 7	52000000		15500000	19000000	11000000	4500000	2000000
TOTAL DU PLAN	1360000000		189000000	413500000	423500000	187000000	147000000

Tableau 3 : synthèse du programme d'investissement 2017-2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017-2023 PAR AXE					
AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES	NB DE PROJETS	COÛT	% COÛT /coût total	% PAR AXE
PROMOTION DES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE	Programme de Promotion de l'économie locale (PEL) par les filières	5	142000000	0,840236686	0,124264706
	Programme d'Appui à la Production (PAP)	3	270000000	0,159763314	
Total axe 1			169000000	1	
OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL DURABLE	Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements	6	683000000	0,633580705	0,792647059
	Programme de renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux (PRECEL)	2	450000000	0,04174397	
	Programme Gestion de l'environnement, assainissement et amélioration du cadre de vie (PGEACV)	2	350000000	0,324675325	
Total axe 2			1078000000	1	
GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE	Programme d'amélioration de la sécurité urbaine (PAS)	5	610000000	0,539823009	0,083088235
	Programme Renforcement de la bonne gouvernance (PRG)	11	520000000	0,460176991	
Total axe 3			1130000000	1	
TOTAL		34	1360000000		

Le PIP de la ville qui s'étale sur la période 2018-2022 est constitué 34 projets prioritaires pour un montant de 1.360.000.000 de F CFA.

Le programme d'investissement prioritaire se répartit comme suit



Figure 12 : Répartition du PIP par AXE

L'importance accordée à l'Axe 2 (79% du PIP) qui est construit autour d'une « OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE DURABLE » démontre que la Commune et ses administrés mettent un accent particulier sur le développement durable (Infrastructures et Equipements Sociaux, environnement, assainissement et cadre de vie).

La création de richesses vient en seconde position des grands enjeux du PIP avec une prévision d'investissement qui pèse 13% du budget total. Assurément, le PIP est quasi entièrement orienté sur l'épanouissement socio-économique de la population

Evolution du PAI par année

Année	2017	2018	2019	2020	2021
PAI en F CFA	189000000	413500000	423500000	187000000	147000000

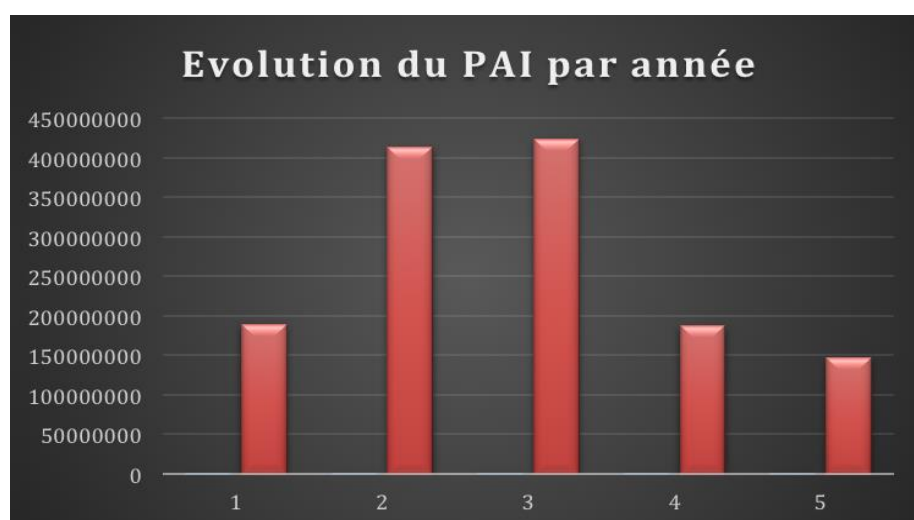


Figure 13 : Evolution du PAI par année

4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le PDD de Sédiou dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.

- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

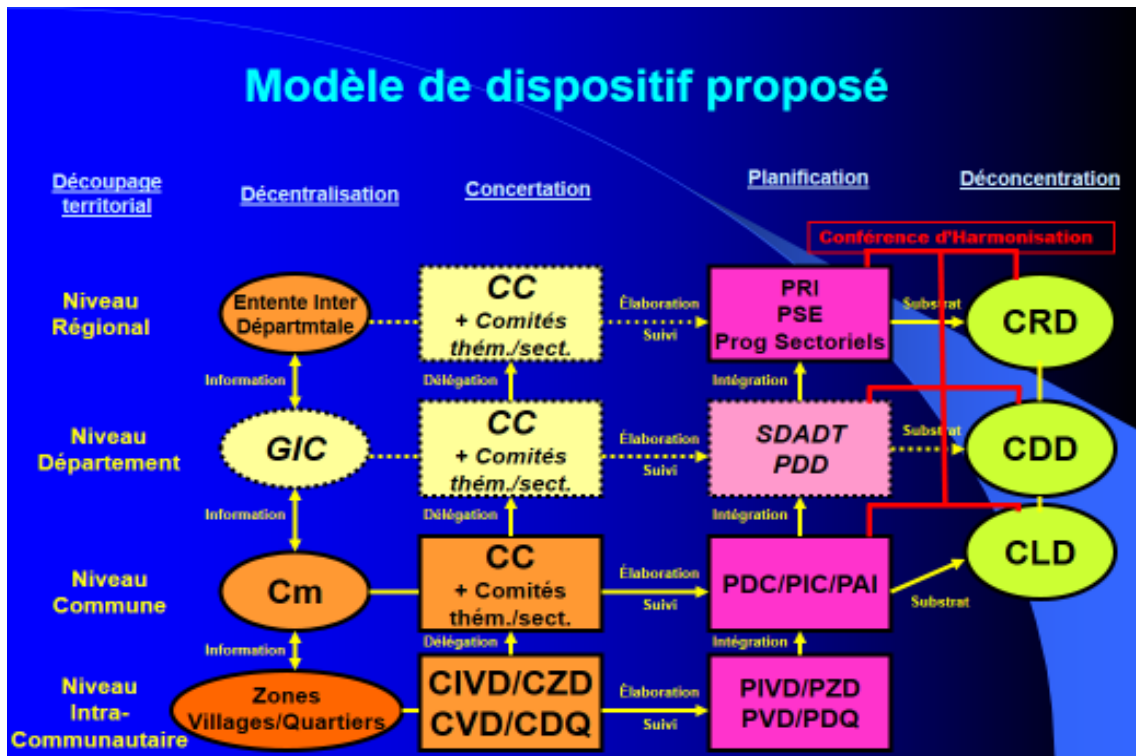
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

Le Conseil Municipal

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;

- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

4.3.4. Instruments de mise en œuvre

4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Commune dans le développement départemental.

4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

4.3.5. Le Financement du PDC

4.3.5.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

4.3.5.2. Les Sources de financement

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :
- **Le code de l'environnement**

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

- **Le code forestier**

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par c